

AKTUELL

#2 2020 | LE MAGAZINE DE L'OGBL |



DOSSIER

La sortie sociale
de la crise

**Covid-19 : La pandémie
ne doit pas masquer
l'urgence sociale !**

AKTUELL - Le magazine de l'OGBL

Editeur

OGBL «Onofhängege
Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg»

Responsable pour la rédaction

Nora Back

60, bd. J.F. Kennedy
B.P. 149 / L-4002 Esch/Alzette
Tél.: 54 05 45-11 / Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu
e-mail: ogbl@ogbl.lu

Éditeur responsable pour la Belgique

Jacques Delacollette
17, rue de l'École / B-6666 Wibrin

Impression

Techprint Esch/Lankelz
juillet 2020

La rédaction se réserve le droit
d'abréger les textes. Les articles
signés ne reflètent pas
nécessairement la position de
la rédaction.



◆ Édito	P 3
◆ Snapshot	P 4-5
◆ Mise au point	P 6-7
◆ Focus	P 8-20
L'OGBL impose une tripartite ! Les maillons forts de la chaîne pendant la crise La réforme du système de santé luxembourgeois L'intégration provisoire du Landesverband dans l'OGBL devient une réalité Marche pour la paix 2020 – Construire des ponts pour la paix et la justice Un 1 ^{er} mai un peu différent cette année Vote du CETA à la Chambre des députés & Entrevue avec Nicolas Schmit Crise du logement : Là où il y a une volonté, il y a un chemin ! Sujets nationaux divers	
◆ Echos du terrain	P 21-23
Les conventions collectives, les plans sociaux et les tensions sur le terrain	
◆ Regards	P 24-28
DTH – Maltraitance institutionnelle de personnes présentant un handicap Femmes – La première grève des femmes au Luxembourg a été un succès Jeunes – Chômage des jeunes: Il faut agir immédiatement !	
◆ Zoom sur les sections locales	P 29
◆ Infos utiles	P 30-31
◆ Divers	P 32-35
In memoriam Armand Drews L'asbl OGBL Solidarité syndicale au rapport	

DOSSIER :

LA SORTIE SOCIALE DE LA CRISE



Il s'agit désormais d'en sortir... par le haut!

Les semaines et mois que nous venons de vivre ont été éprouvants. Pour tout le monde. Sans exception. La crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face a été effectivement sans précédent. Elle est venue mettre en branle notre quotidien, nos repères, nos habitudes, nos relations aux autres, tout comme notre environnement professionnel. La société dans son ensemble a un instant vacillé, ici, au Luxembourg, dans la Grande Région, comme un peu partout dans le monde. Et nous ne sommes pas encore totalement sortis de cette crise, ni à l'abri d'une deuxième vague d'infections qui plane toujours au-dessus de nos têtes...

L'OGBL a réagi dès le début de la crise. Il s'est immédiatement réorganisé pour rester opérationnel à tous les niveaux. Du service aux membres au Bureau exécutif, en passant par les syndicats professionnels: l'OGBL a été présent sur tous les fronts. Il a même amplifié son activité pour continuer à informer et à conseiller ses membres en cette période incertaine et pour défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des salariés au Luxem-

bourg, que ce soit dans les entreprises ou au cours des multiples échanges avec le gouvernement et le patronat.

Le pays a désormais commencé à se relever. L'état d'urgence et ses dispositions exceptionnelles ont été levés. Il s'agit désormais de revenir... comme on dit... à la «normale», de faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise et surtout d'y apporter les bonnes réponses. Bref, d'en sortir par le haut.

Ce retour à la «normale», ou plus précisément le chemin qui y conduit, l'OGBL y a beaucoup réfléchi au cours des dernières semaines. Vous pourrez notamment vous en rendre compte en lisant notre dossier central.

Comme vous pouvez déjà l'imaginer, ce numéro de l'Aktuell est presque entièrement dédié à la crise du Covid-19 et à ses conséquences.

Bonne lecture. Et dans la mesure du possible: bonnes vacances!



Olivier Landini

responsable du département communication & presse



8



12



me

à tous ceux qui ont contribué et qui continuent





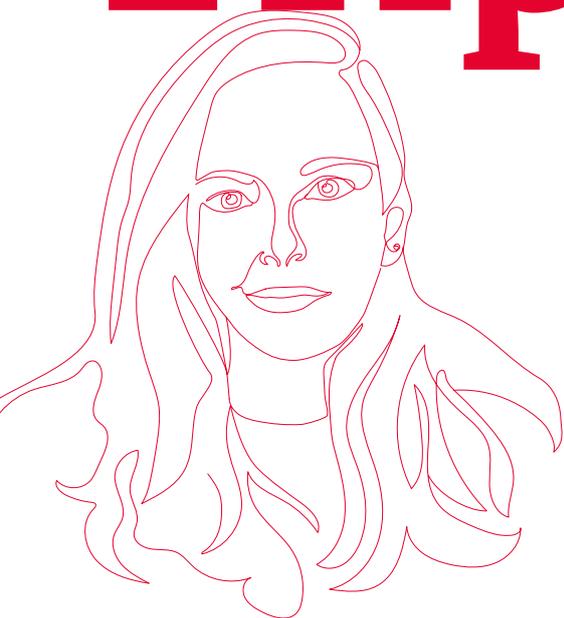
rci



de contribuer à ce que la société fonctionne.



«Relance de la Tripartite»



Nora Back,
Présidente de l'OGBL

Cohésion et solidarité, tels sont les mots clés qui ont été mis en avant dans le cadre de la crise du COVID-19. Et ce n'est qu'ensemble, que nous sortirons également de la crise. Ensemble, cela signifie avoir un échange dans le cadre du dialogue social, négocier et aboutir à des solutions constructives. Or, le dialogue social a beaucoup souffert ces derniers mois.

À maintes reprises, l'OGBL a dû s'affirmer en tant que porte-voix des salariés au niveau national dans le cadre du dialogue social. C'est l'OGBL qui, dès le début de la crise, a appelé à ce qu'une tripartite nationale, l'instrument anticrise luxembourgeois par excellence, soit convoquée. Un instrument qui a fait ses preuves au cours de l'histoire sociale du Luxembourg et qui, à plusieurs reprises, dans des situations de crise historique, a déjà permis de trouver une sortie sociale.

Mais cette fois-ci, le chemin menant à la tripartite s'est avéré particulièrement compliqué, car le gouvernement luxembourgeois s'est longtemps refusé à un dialogue social structuré dans le cadre des instances prévues par la loi, même si des réunions – d'ailleurs constructives – bipartites et mêmes tripartites ont continué d'avoir lieu pendant l'état de crise. Cependant, une grande ronde à trois, qui aurait permis de trouver ensemble une sortie de crise, n'a pas eu lieu. Ce n'est que grâce à la pression incessante exercée par l'OGBL, à

laquelle les deux autres syndicats représentatifs au national se ralliés, que la première tripartite nationale depuis 2011 a finalement eu lieu le 3 juillet.

Le fait qu'une tripartite nationale ait enfin eu lieu est une bonne chose. Il est bien également que la lutte contre le chômage ait été considérée, dans un premier temps, comme la priorité absolue, aussi bien par le gouvernement, que par les employeurs et les syndicats. Le gouvernement a présenté dans ce contexte, après les discussions, de premières mesures concrètes et positives.

Ces mesures sont toutefois loin d'être suffisantes. Malheureusement, le grand espoir de pouvoir discuter de sujets fondamentaux a été déçue, en particulier par les responsables politiques. On aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement profite de la première réunion rassemblant les «forces vives de la nation» pour initier une dynamique et un processus de discussions communs avec les partenaires sociaux, afin de lutter de façon préventive et proactive contre l'émergence d'une crise économique et sociale. Le 3 juillet, le gouvernement luxembourgeois n'a pas saisi cette opportunité. De nombreux autres sujets, tout aussi importants, ne figuraient pas à l'ordre du jour du Premier ministre et de ses collègues de gouvernement.

Pour l'OGBL, une tripartite ne peut produire ses effets en tant qu'instrument anticrise, que si des sujets comme le pouvoir d'achat des ménages, la politique fiscale, les nécessaires investissements publics et la crise du logement, y sont discutés. Si les négociations dans le cadre de la tripartite se limitent à la lutte contre le chômage, elle ne pourra au mieux qu'atténuer les conséquences et les symptômes de la crise économique et sociale, mais elle ne pourra en aucun cas indiquer la voie à suivre pour sortir de la crise.

Une telle conception réduite de la tripartite, dictée d'en haut par le gouvernement est contre-productive. Elle ne correspond d'ailleurs pas non plus à la promesse du gouvernement, faite en 2014, de vouloir renforcer le dialogue social. Ceci n'est pas acceptable.

Par ailleurs, le chômage ne pourra pas être évité uniquement de cette manière. Pour cela, il y a besoin de profondes réformes. Le chômage ne peut être évité que si de nouveaux emplois sont créés et que les anciens sont préservés. Ceci ne peut être atteint, encore une fois, qu'à travers une reprise économique. Et l'économie ne peut être relancée, elle, que si les gens retrouvent à nouveau confiance en l'avenir et que que leur pouvoir d'achat soit renforcé.

Nous appelons le gouvernement à suivre avec nous la voie du modèle luxembourgeois et à garantir ainsi le maintien de la paix sociale. Par contre, nous ne nous satisferons pas de simulacres de simulacres de dialogue où des propositions du gouvernement, élaborées en amont, ne sont que présentées.

L'OGBL appelle donc le gouvernement à engager un véritable dialogue social avec le mouvement syndical sur le plan national concernant les thèmes suivants:

- la stimulation du marché intérieur
- les réformes contre l'explosion des prix dans le logement, qui dévorent le pouvoir d'achat
- une réforme fiscale sociale et équitable
- des investissements publics dans une société et une économie poursuivant le progrès social et respectueuse du climat
- la sécurisation de nos régimes d'assurances sociales

(Le dossier de cette édition de l'Aktuell aborde de toutes les propositions importantes de l'OGBL dans ce contexte.)

Nous appelons le gouvernement à suivre avec nous la voie du modèle luxembourgeois et à garantir ainsi le maintien de la paix sociale. Par contre, nous ne nous satisferons pas de simulacres de simulacres de dialogue où des propositions du gouvernement, élaborées en amont, ne sont que présentées.

Enfin, nous tenons à souligner que l'OGBL maintient son offre consistant à mettre le dialogue social au premier plan pour sortir de la crise. <

L'OGBL impose une tripartite!

Vendredi 3 juillet, à quelques kilomètres seulement de la capitale, le château de Senningen. Il est 9 h du matin. Les membres du gouvernement, les représentants des trois syndicats représentatifs au niveau national emmenés par l'OGBL ainsi que les représentants du patronat (UEL) sont enfin réunis autour de la table pour discuter ensemble des mesures à prendre pour sortir de la crise provoquée par le Covid-19. La fameuse tripartite est enfin réunie.

L'OGBL la réclamait depuis le 16 mars, au regard de l'ampleur de la crise qui s'annonçait, et n'a cessé d'exiger sa convocation au cours des derniers mois. Il aura finalement fallu que l'OGBL augmente encore d'un cran la pression sur le gouvernement et les représentants du patronat, en initiant notamment un front syndical commun avec les deux autres syndicats représentatifs au niveau national, pour que le Premier ministre accepte de convoquer la tripartite.

Outre l'analyse des chiffres rendant compte de la situation économique, budgétaire et du marché de l'emploi, cette première réunion s'est concentrée sur la priorité absolue que constitue le maintien dans l'emploi et la lutte contre le chômage. Un débat constructif a pu avoir lieu, à la sortie duquel le gouvernement a déjà annoncé un certain nombre de mesures.

Des discussions doivent se poursuivre désormais, dans des délais rapprochés, dans le cadre du CPTÉ, sur des points prioritaires du point de vue



Photo : Julien Garroy (Editpress)

syndical, tels que la réforme des plans de maintien dans l'emploi, la réforme des plans sociaux, la formation professionnelle continue ainsi que les droits des salariés en cas de faillite. L'OGBL tient à saluer dans ce contexte le fait que l'UEL ait abandonné sa posture d'obstruction affichée en 2019 et qu'elle se dise désormais prête à négocier sur ces points dans le cadre tripartite offert par le CPTÉ.

Mais il ne faudrait pas s'y méprendre, pour l'OGBL, la crise actuelle ne peut pas se résumer à la seule question de la situation de l'emploi, aussi préoccupante soit elle. L'OGBL a ainsi réclamé, lors de cette réunion du 3 juillet que des discussions aient également lieu dans un cadre tripartite quant à la crise du pouvoir d'achat, la crise du logement, la crise des inégalités sociales et la question des prestations de la sécurité sociale.

Sur insistance de l'OGBL, une prochaine réunion tripartite est ainsi prévue dès la rentrée. ◊

Emploi : les mesures retenues par le gouvernement

Les mesures retenues par le gouvernement à l'issue de la première réunion tripartite concerne l'aide à l'embauche de chômeurs âgés, le stage de professionnalisation, le contrat de réinsertion-emploi (CRE), l'apprentissage, l'aide à la création d'entreprise, les recrutements auprès de l'État, l'occupation temporaire indemnisée (OTI), la création d'une «task force» pour parler du développement des compétences, le renforcement du Comité de suivi ADEM pour assurer un placement efficace auprès des entreprises et optimiser la correspondance entre postes ouverts et demandeurs d'emploi et la mise en place d'une «task force investissement».

Les maillons forts de la chaîne pendant la crise

Dès le début de la crise sanitaire, l'OGBL a œuvré pour protéger les salariés, les retraités et leurs proches. L'OGBL a été impliqué ou à l'origine de nombreuses mesures de crise prises par le gouvernement pour protéger les emplois et veiller à ce que tous les salaires et toutes les pensions continuent d'être versés. Le chômage partiel a ainsi été étendu à quasiment tous les secteurs. Une interruption de revenu aurait engendré des situations difficiles pour l'ensemble des ménages qui en dépendent.

La sécurité des salariés sur leur lieu de travail a également constitué une priorité et l'OGBL a non-seulement veillé à informer les salariés quant aux règles à respecter, mais s'est également assuré à ce que des règles contraignantes soient imposées aux employeurs.

L'OGBL a également été actif concernant l'introduction du congé pour raisons familiales extraordinaire et du congé pour soutien familial afin que tout un chacun puisse s'occuper de ses proches en toute sérénité.

Mais l'action de l'OGBL ne s'est pas limitée à son rôle d'interlocuteur privilégié avec les autorités publiques et les organisations patronales, les syndicats professionnels de l'OGBL et leurs délégués ont également continué à travailler sans relâche sur le terrain.

Aviation civile et fret aérien

Malgré la confusion engendrée par la fermeture des frontières et les inter-

dictions de voyager, les salariés du secteur de l'aviation ont continué à travailler afin de rapatrier les voyageurs bloqués à l'étranger. La coopération a également été de mise avec nos voisins afin de ramener non seulement nos résidents, mais également nos voisins.

En parallèle, le transport de fret aérien est devenu plus que jamais essentiel dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Cela a ainsi permis de construire très rapidement un hôpital de fortune, de renforcer les équipements hospitaliers et surtout de distribuer les équipements de protection individuelle tel que les masques utilisés dans les hôpitaux et dans les maisons de soins. Une distribution à la population et dans les entreprises de ces derniers a également ainsi été rendue possible.

Construction et artisanat

Les secteurs de la construction et de l'artisanat ont fait partie des secteurs qui ont dû arrêter leurs activités afin de freiner la propagation du virus. Il n'empêche que certaines activités ont été maintenues afin de pouvoir entretenir et réparer nos infrastructures et nos installations électriques, de gaz ou d'eau, mais également afin de pouvoir dépanner la population et les entreprises en cas de soucis.

L'arrêt des chantiers a permis, à la seule initiative de l'OGBL, d'élaborer un plan de reprise avec le gouvernement et les organisations patronales. Ce plan a été accompagné d'un règlement grand-ducal englobant diverses mesures contraignantes afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les sala-

riés sur leur lieu de travail. Bien qu'incluant des règles spécifiques, un grand nombre de ces règles ont été étendues à la globalité des secteurs du pays.

Industries

Les industries manufacturières et l'industrie alimentaire, de par leur importance dans la chaîne de production de nombreux biens et de denrées alimentaires, ont dû continuer leurs activités. Pendant toute la durée de l'état de crise, les usines ont tourné, même parfois à effectifs réduits. Quelques arrêts temporaires ont eu lieu, mais le plus souvent à la demande des délégués appuyés par les salariés, pour garantir la mise à disposition des équipements de sécurité nécessaires et revoir les modes de fonctionnement dans cette situation inédite afin que les salariés puissent travailler en toute sécurité.

À noter que de nombreuses entreprises de l'industrie, dans lesquelles nos délégués et membres travaillent, ont réorienté partiellement ou complètement leurs outils et leurs productions pendant la crise afin de produire en urgence des équipements et des produits nécessaires dans la lutte contre la propagation du virus, qu'il s'agisse de gels désinfectant, de masques, de visières de protection, de matériels hospitaliers ou encore d'équipements pour aménager les lieux publics et les entreprises.

Commerce

Les commerces, qui incluent aussi bien la grande distribution que les petits commerces, ont été énormément sollicités pendant l'état de crise. Beaucoup

de petits commerces, tout comme le gros de la branche de l'Horeca ont dû fermer, mais d'autres branches comme celles offrant des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène n'ont jamais connu d'interruption.

Dans un environnement difficile et sous tension, les salariés et leurs délégués ont tenu le coup afin d'offrir un semblant de normalité à la population qui n'a ainsi jamais été confrontée à de vraies pénuries. Les garages ont quant à eux fermé leurs portes pour la partie vente, mais ont maintenu leurs services de réparations en donnant la priorité aux véhicules de secours et d'assistance.

Enseignement

L'enseignement n'a jamais connu d'arrêt, malgré la fermeture des établissements. Les enseignements et les professionnels de l'éducation se sont réorientés en un temps record vers un apprentissage à distance. L'éducation et la formation ont été maintenues, mais notre syndicat Education et Sciences a été le premier à soulever les problèmes rencontrés et les inégalités engendrées, renforcées par l'ensei-

gnement à distance. Notre syndicat n'a surtout eu de cesse de proposer des solutions pour y remédier.

Lors du déconfinement, les enseignants avec leurs collègues des centres de compétence ont de nouveau été sollicités afin de préparer le retour pour poursuivre l'apprentissage et clôturer l'année scolaire dans les meilleures conditions possibles. Ceci afin d'assurer leur protection et celle des élèves et des étudiants. Cela ne s'est pas fait sans accroc, mais grâce à leur engagement et à celui de leurs représentants, tout le monde a pu reprendre dans de bonnes conditions.

N'oublions par l'apport des chercheurs, qui ont continué à travailler, pour la majorité en télétravail, et ont contribué à développer une meilleure compréhension de la pandémie voire aux réponses médicales à apporter pour l'endiguer.

Services publics

L'ensemble des services publics ne nous a jamais fait défaut. Que ce soit au niveau des communes, des services postaux ou des administrations, nos

collègues ont démontré l'importance d'avoir des services publics de qualité qui peuvent intervenir à n'importe quel moment et qui assurent le maintien de services essentiels et la sécurité de toutes et de tous.

À noter également que nombreux sont ceux qui se sont dévoués bien au-delà de leurs tâches habituelles en proposant des services supplémentaires, comme par exemple du transport de personnes vulnérables ou la possibilité de faire les courses pour ces derniers.

Santé et services socio-éducatifs

Nous savons tous que les salariés dans le domaine de la santé, de l'aide et des soins ont travaillé dans des conditions très difficiles. Les incertitudes et la confusion générale ne les ont pas empêchés de lutter contre la maladie et de contenir celle-ci dans les hôpitaux et dans les maisons de soins. Les salariés et les délégués du secteur n'ont pas compté les heures de travail et ont fait preuve d'un énorme engagement dans l'organisation du travail et face à l'ouverture de nombreux centres d'accueils supplémentaires à travers le pays.

En présence des restrictions imposées quant aux visites de nos proches, les salariés du secteur se sont dévoués pendant des mois pour améliorer leur quotidien. Nous ne devons pas non plus oublier tous ceux qui se sont portés volontaires pour assister leurs anciens collègues, même après avoir quitté le secteur ou après être partis en retraite.

Services et secteur financier

Dans le secteur des services, les salariés ont dû s'adapter très rapidement afin de pouvoir continuer à accomplir leurs tâches, et nombre d'entre eux sont passés en mode télétravail. D'un côté, nous avons ceux dont la présence sur le lieu de travail s'est avéré incon-



turnable comme les agents de sécurité, les agents d'entretien ou encore les salariés du secteur de l'énergie et des télécommunications. De l'autre côté, nous avons tous les salariés dans les entreprises de conseil, mais également les informaticiens et tant d'autres entreprises de services encore qui ont assuré la continuité de leurs services.

En parallèle, les salariés du secteur financier ont tenu la barre, même à distance, afin de permettre à tous et toutes, et ceci inclut aussi bien les entreprises que les particuliers, de continuer à utiliser les services financiers dans leur quotidien sans coupures ou interruptions.

Nettoyage

Les salariés du secteur du nettoyage, souvent invisibles au quotidien, ont plus que jamais démontré leur importance dans la lutte contre la propagation du virus. L'hygiène et la propreté se sont avérées plus vitales que jamais et nous ont permis à tous de vivre et de travailler dans des environnements sains et en toute sécurité. Il faut bien voir que les agents de nettoyage sont partout présents, même si nous ne nous en rendons pas toujours compte. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier nos collègues en charge du lavage de linge et des vêtements dont le travail est d'autant plus essentiel pendant une crise sanitaire, surtout pour les hôpitaux et pour les maisons de soin.

Médias et imprimeries

Que dire des salariés du secteur des médias et de l'imprimerie ? Les organes de communication que sont la radio, la télévision ou la presse écrite ont veillé à l'information des citoyens et rempli leur mission de diffuseur d'informations essentielles tout en veillant à garantir un certain recul critique. En complément, nous devons souligner

leur rôle en matière de lien social et l'importance du divertissement de la population qu'ils ont assuré pendant cette crise tout comme les artistes et autres professionnels de la culture qui ont offert p.ex. des concerts ou des expositions en ligne. Nous ne pouvons pas non plus négliger le travail des imprimeurs et des diffuseurs qui ont servi d'intermédiaires aux différents médias et aux autorités,

Transport de personnes et de marchandises

Les salariés du secteur des transports ont assuré le maintien de l'approvisionnement du pays en marchandises, denrées alimentaires ou en équipements de première nécessité pour les autorités, les entreprises et pour les particuliers. À côté du transport et de la livraison de biens, le transport de personnes a également continué à être assuré par les salariés du secteur. Les chauffeurs et les livreurs qui travaillent pour nous, sans que nous ne nous en rendions compte, ont répondu présents.

La crise du Covid-19 a démontré que nous faisons tous partie d'une grande chaîne et que nous sommes tous dépendants les uns des autres, sans exception. Il n'y a pas de métiers moins ou plus essentiels que d'autres et la cohésion sociale passe par une reconnaissance de tous les métiers sans exceptions.

Les leçons à tirer de la crise du Covid-19 sont très claires. Le principe de solidarité et d'entraide — des valeurs que l'OGBL partage et défend au quotidien — sont essentielles pour garantir le bon fonctionnement et la sérénité de notre société. La vraie valeur du travail a également été mise en évidence et nombreux sont les métiers qui méritent d'être mieux considérés et revalorisés par tous. ♦

Le Grand-Duc contacte l'OGBL

S.A.R. le Grand-Duc a contacté par téléphone, début avril, la présidente de l'OGBL pour s'informer de la manière dont les salariés vivaient la crise que traversait le pays. Le Grand-Duc a notamment tenu à leur exprimer, ainsi qu'à leurs représentants, sa profonde reconnaissance pour ce qu'ils faisaient afin que le pays continue de fonctionner. S.A.R. le Grand-Duc a enfin salué l'action positive de l'OGBL en cette période difficile pour l'ensemble de la population.



L'OGBL s'est complètement réorganisé pour informer au mieux les salariés

Dès les premières annonces prises par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire, l'OGBL s'est totalement réorganisé pour informer et répondre au mieux aux inquiétudes des salariés. Sur le terrain, évidemment, au contact direct des salariés, mais également sur Internet et plus particulièrement sur les réseaux sociaux que l'OGBL a investi encore plus massivement que d'habitude pour toucher le plus grand nombre possible de salariés, sachant que nombre d'entre eux se sont retrouvés confinés chez eux (en télétravail, au chômage partiel ou en congé pour raisons familiales extraordinaires). L'OGBL a ainsi multiplié les communications concernant les modifications incessantes apportées au droit du travail et de la sécurité sociale au cours de l'état de crise, les mesures de protection à prendre sur le lieu de travail, les réponses aux questions posées fréquemment, les revendications de l'OGBL, les sujets thématiques et les développements dans les différents secteurs d'activités. L'OGBL a également produit et diffusé une trentaine de vidéos sur les réseaux sociaux au cours de cette séquence.

Le système de santé luxembourgeois n'a pas besoin de pansements, mais de réformes fondamentales

La crise du Covid-19 a vite attiré l'attention sur les métiers qui se sont retrouvés en première ligne pour faire face au virus. Si les professionnels de la santé des zones rouges des hôpitaux méritent bel et bien tout notre respect, cette crise a d'ailleurs mis en lumière un aspect important allant au-delà du soin des patients Covid-19, notamment celui de l'ensemble des acteurs et de l'organisation qui constituent les forces de notre système de santé.

De la logistique à l'agent de nettoyage, des travailleurs sociaux et des éducateurs aux professionnels de la santé à l'hôpital ainsi qu'aux maisons de soins, les salariés du secteur ont tous fait preuve d'un engagement exemplaire au service des plus vulnérables de notre société.

Néanmoins la crise a dévoilé aussi progressivement des difficultés qui, bien que connus du secteur, ont été peu médiatisées auparavant.

La ressource la plus importante d'un hôpital ou d'une institution de soins sont les salariés. Cependant, une augmentation constante de la densité de travail, une accumulation d'heures supplémentaires et la pénibilité d'un travail posté fait que le personnel soignant est confronté à une énorme pression au quotidien dans leur travail. Et ceci déjà avant la crise.



Dans ce contexte, la priorité absolue est donc de préparer la voie pour demain et de créer un cadre optimal pour tous les salariés du secteur de la santé, des services sociaux et éducatifs, seul moyen pour garantir des prestations de qualité à l'ensemble de la population.

L'engagement infatigable des héros de la crise du Covid-19 ne sera sûrement

pas honoré par une prime unique sous forme d'un pourboire, mais par une amélioration nette et à long terme des conditions de travail auxquels ils sont soumis.

En 2018, l'étude menée par Marie-Lise Lair sur initiative du Ministère de la santé, a clairement démontrée qu'un manque flagrant en personnel qualifié

s'annonce. Combiné à une croissance de la densité du travail sur le terrain, les professions de santé perdent constamment en attractivité. Il faut préciser que la catastrophe qui est annoncée dans l'étude Lair serait déjà devenue réalité bien avant la crise du Covid-19 si l'OGBL n'avait pas lutté sans relâche au cours des dernières décennies pour améliorer les conditions de salaire et de travail des professionnels du secteur de la santé. Encore aujourd'hui, une hausse des salaires des soignants dans les pays frontaliers, risquerait d'engendrer immédiatement une grave crise du système sanitaire luxembourgeois.

Il est possible de répondre à cette pénurie par 3 axes : une réforme de la formation, la fixation de dotations standards de personnel par diplôme et par service garantissant un recrutement continu, la fidélisation des salariés par une amélioration des conditions de travail et la sécurisation des carrières.

Dans cette optique, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL met en évidence le besoin d'une réforme cohérente de la formation de tous les professions de santé au Luxembourg. Il est primordial, surtout dans un pays où on dépend d'un personnel qui vient de plus en plus loin géographiquement, d'intégrer les formations nationales des professions de santé dans le processus international de Bologna.

La création d'un cursus Bachelor en soins infirmiers et d'un Master pour les infirmiers spécialisés, ainsi qu'une revalorisation du diplôme de l'aide-soignant serait une première étape pour pouvoir faire face aux défis de demain d'un secteur en évolution constante. Ceci est la seule façon de rendre les formations accessibles à un plus grand nombre d'élèves tout en les revalorisant en même temps.

Pour répondre aux exigences du deuxième axe, l'OGBL revendique l'introduction de dotations standards en deux temps. En premier lieu, une clé du personnel soignant par rapport au nombre de lits de patients doit être déterminée et en deuxième lieu, les qualifications minimales des salariés doivent être définies pour les différents services. Cette mesure vise à contrer la pression énorme que connaissent les professionnels du terrain et les protège dans l'exécution de leur mission. Au-delà, un tel système garantirait un recrutement continu de personnel qualifié, ainsi qu'une évaluation constante de la situation dans un pays extrêmement vulnérable face à un risque de pénurie du personnel soignant.

Finalement, si nous applaudissons tous les soirs le travail des salariés du secteur de la santé et des soins, n'oublions pas que la reconnaissance de leur engagement au niveau des conditions de salaire et de travail est très différente dans le secteur. Il est grand temps d'éliminer cette injustice fondamentale et d'appliquer une seule convention collective de travail dans tout le secteur. À la fin de la journée, il n'y a pas de différence entre une infirmière qui a sauvé une vie à l'hôpital ou dans une maison de soins. Tous les acteurs, faisant partie du secteur de la santé et des soins luxembourgeois ont contribué à éviter la catastrophe. Il faut donc arrêter de leurs dédier seulement des paroles chaleureuses, mais de laisser suivre une vraie reconnaissance en harmonisant leurs conditions de travail en adaptant toutes les modalités des différentes conventions collectives vers le haut. ◊

Impact de la crise sur la CNS

La pandémie nous a montré à quel point il est important de pouvoir compter sur un système de santé et de sécurité sociale solide financièrement, garantissant l'accès de tous les assurés à des soins de qualité, indépendamment de leurs revenus.

Lors de la dernière réunion quadripartite du 17 juin, il a été constaté dans ce contexte, que les estimations les plus récentes portant sur l'assurance maladie prévoient un déficit de 551 millions d'euros pour 2020 et de 214 millions d'euros pour 2021. Une situation d'autant plus alarmante que la réserve actuelle de la CNS chute de 31,3% à 5,8%.

Il faut savoir que la loi prévoit que si la réserve passe sous le seuil des 10%, la CNS doit tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre financier et donc aussi augmenter les taux de cotisation. L'OGBL est intervenu lors de la dernière quadripartite, en revendiquant qu'au lieu d'augmenter les cotisations, il serait plus judicieux de dé plafonner le maximum cotisable.

En outre, l'OGBL rappelle qu'il a insisté, dès l'introduction du congé pour raisons familiales extraordinaire et du transfert de la charge financière des prestations en espèces à partir du premier jour de la Mutualité des employeurs vers la CNS – mesures qui ont eu un impact financier de 514 millions d'euros – pour que ces paiements soient considérés comme des avances et que lors du décompte «Kassensturz», le remboursement des montants en question soit demandé. Il n'y a pas lieu, en effet, d'imputer la charge du congé pour raisons familiales extraordinaire à l'assurance maladie, sachant que cette prestation n'est pas liée à une incapacité de travail pour cause de maladie.

L'intégration provisoire du Landesverband dans l'OGBL devient une réalité

Le 1^{er} juillet dernier, l'intégration provisoire du FNCTTFEL-Landesverband dans l'OGBL est enfin entrée en application. Celle-ci avait été décidée par les Congrès respectifs du Landesverband le 2 décembre 2019 et de l'OGBL les 6 et 7 décembre 2019, avec une majorité de 76,19% respectivement 99,6% des voix.

Au cours des six derniers mois, les derniers préparatifs ont été réalisés afin de garantir que cette intégration provisoire soit un succès.

Au 1^{er} juillet, dans le cadre de cette intégration provisoire, un nouveau syndicat professionnel est ainsi venu s'ajouter aux 15 syndicats professionnels de l'OGBL déjà existant : le syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband.

Les chargés de cours affiliés au Landesverband intègrent quant à eux le syndicat Education et Sciences (SEW) de l'OGBL, où ils formeront le comité Chargés de cours Landesverband-OGBL/SEW.

Enfin, le secteur Services publics (à l'exception des chargés de cours) intègre le syndicat Services publics de l'OGBL, qui s'appelle désormais syndicat Services publics OGBL/Landesverband. Une direction syndicale commune s'est d'ores et déjà constituée.

Les sections locales et les départements des pensionnés, des jeunes et des femmes des deux syndicats gardent leur autonomie et leurs structures actuelles, mais vont renforcer

leur collaboration. A noter également que Georges Merenz, qui présidait le FNCTTFEL/Landesverband depuis octobre 2017, a été élu en tant que 3^e vice-président de l'OGBL lors du Comité national de l'OGBL qui s'est tenu le 7 juillet dernier.

En raison de la pandémie du Covid-19, il n'y a malheureusement pas eu de cérémonie officielle ce 1^{er} juillet pour commémorer ce moment historique dans l'histoire du syndicalisme luxembourgeois.

De même, la journée syndicale constituant le nouveau syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband, ainsi que les journées syndicales des deux autres syndicats concernés ont dû être reportées à l'automne. Malgré

ces reports, l'intégration provisoire du FNCTTFEL/Landesverband est un pas important dans la réalisation de l'objectif initial de l'OGBL, à savoir la construction d'une confédération syndicale unitaire et puissante rassemblant tous les travailleurs, indépendamment de leur statut professionnel.

Nous sommes certains qu'aussi bien l'OGBL sera renforcé par l'apport des militants du FNCTTFEL/Landesverband, que le FNCTTFEL/Landesverband par le soutien et la solidarité de toutes les structures du syndicat numéro 1 au Luxembourg.

En ce sens, la devise du FNCTTFEL/Landesverband reste plus que jamais d'actualité : « ZESUMME STAARK ». ♦



Construire des ponts pour la paix et la justice

L'édition 2020 de la «Marche pour la Paix» organisée conjointement par l'OGBL et la Plateforme pour la paix et la solidarité (FSPL) a finalement pu se dérouler le 20 juin dernier à Esch-sur-Alzette. Celle-ci était initialement prévue le 28 mars, mais avait dû être reportée suite aux mesures de confinement.

La reprise de la tradition des marches pour la paix s'avère aujourd'hui, pour l'OGBL et la FSPL, plus nécessaire que jamais, alors que nous assistons à une véritable course à l'armement au niveau mondial. Dans son intervention, la présidente de l'OGBL a notamment rappelé le profond attachement du mouvement syndical à cette cause. «Rien n'entrave autant la qualité de vie des travailleurs que la guerre. La guerre dont ils souffrent non seulement en raison du rationnement, de la mort et de la misère, mais ce sont aussi les travailleurs – et souvent les jeunes travailleurs – qui servent de chaires à canon à ceux qui mènent les guerres et à ceux qui en profitent.»

La présidente de l'OGBL s'est ainsi exprimée en faveur d'un renforcement des Nations Unies et de l'OSCE, de l'interdiction mondiale de toutes les armes nucléaires et de négociations multilatérales sur le contrôle des armes et le désarmement. Elle a également plaidé pour une politique européenne de voisinage favorisant le développement institutionnel, social et économique des pays voisins; pour que les victimes de la mondialisation néolibérale dont les effets sont bel et bien la guerre des



ressources, le changement climatique et l'injustice sociale se voient offrir des issues sûres; pour une renégociation de l'accord de Dublin; pour une politique commerciale mondiale juste, sociale et durable; pour une réorientation du budget de l'UE en direction de programmes de prévention des conflits, ainsi que d'un partenariat dans les domaines social, écologique et économique, qui s'inspire des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Enfin, la présidente de l'OGBL a réindiqué que le Luxembourg s'oppose clairement aux objectifs d'armement de l'OTAN, qu'il signe et ratifie l'interdiction mondiale d'armes nucléaires des Nations Unies, qu'il mette définitivement un terme au projet de satellite militaire, que le gouvernement annule l'acquisition prévue de l'avion militaire ravitailleur A330 MRTT.

Face aux importantes dépenses publiques qui seront nécessaires pour assurer une relance rapide, maintenir les emplois et soutenir le pouvoir d'achat des bas et moyens salaires, Nora Back a insisté pour que les dépenses en armements soient réorientées vers d'autres postes budgétaires telles que le système de santé, le logement, l'éducation, la recherche et la lutte contre la pauvreté et les inégalités. ♦



Un 1^{er} mai un peu différent cette année



En raison de l'épidémie du Covid-19 et des mesures décidées par le gouvernement pour lutter contre sa propagation, l'OGBL a été contraint d'annuler cette année aussi bien la Fête du travail et des cultures, organisée chaque année à neimënster le 1^{er} mai, que son meeting politique, qui a lieu traditionnellement quelques jours plus tôt. C'est sur Facebook et YouTube que l'OGBL avait ainsi donné rendez-vous pour célébrer, un peu différemment cette année, le jour de la fête du travail.

C'est depuis la Maison du peuple à Esch-sur Alzette, face à une salle vide, que la présidente de l'OGBL, Nora Back, a dû adresser cette année son premier discours du 1^{er} mai, diffusé simultanément sur Facebook et YouTube.

En effet, malgré l'état de crise et les mesures de confinement empêchant tout rassemblement public, « un 1^{er} mai sans messages politiques était inconcevable pour l'OGBL », comme l'a indiqué Nora Back dès le début de son discours. Covid-19 oblige, c'est un discours toutefois un peu différent qu'à l'accoutumé, aussi bien sur la forme qu'en terme de contenu, centré sur la crise sanitaire que traversait le pays, que Nora Back est venue délivrer en cette journée internationale des travailleurs.

La présidente de l'OGBL a tout d'abord tenu à remercier l'ensemble des salariés pour l'engagement et la résilience dont ils ont fait preuve au cours des semaines difficiles qui venaient de passer, en ayant une pensée particulière

pour tous ceux qui se sont retrouvés en première ligne et qui ont dû continuer à se rendre sur leur lieu de travail, la peur au ventre, pour que la société puisse continuer de fonctionner : « Vous êtes nos héros du quotidien. Aujourd'hui, vous êtes célébrés. Mais vous savez déjà que nous devons nous battre pour que cette reconnaissance ne soit pas oubliée une fois la crise passée ». Sans oublier les délégués de l'OGBL, exemplaires au cours de cette séquence, qui, présents sur le terrain, n'ont eu de cesse d'informer, conseiller et soutenir au mieux leurs collègues au cours de cette période éprouvante et incertaine, en devant intervenir aussi régulièrement auprès de leurs directions respectives.

La présidente de l'OGBL a ensuite tiré un premier bilan intermédiaire de l'action entreprise jusqu'alors par le gouvernement pour faire face à cette crise inédite, soulignant qu'un grand nombre de mesures adoptées en faveur des salariés et de leurs familles faisaient suite

à des revendications formulées par l'OGBL dès le début de la crise : extension du chômage partiel à l'ensemble des secteurs d'activités pour que chaque salarié continue de recevoir un salaire même lorsque son entreprise se voyait contrainte de stopper ses activités, interdiction de licencier pour les entreprises bénéficiant du chômage partiel, garantie pour les salariés en chômage partiel de ne pas toucher moins que le salaire social minimum, suspension de la limite de 78 semaines de congé maladie autorisées, suspension des délais en matière de plans sociaux et de fin de droit au chômage, introduction d'un congé pour raisons familiales extraordinaire et d'un congé pour soutien familial, mesures de sécurité élaborées avec les syndicats, etc.

Mais, comme n'a pas manqué de le souligner également la présidente de l'OGBL, toutes les mesures prises par le gouvernement n'ont pas été que positives. « Une des pires mesures » a sans aucun doute été celle faisant

passer le temps de travail à 12h/jour et 60h/semaine dans les secteurs définis comme essentiels. « Selon nous, c'était manifestement une erreur, c'était une mesure non nécessaire, qui s'est faite au détriment des salariés qui travaillent déjà aujourd'hui dans des conditions extrêmes », a commenté Nora Back, craignant notamment que cette dérogation exceptionnelle au droit du travail ne donne des idées aux employeurs. La présidente de l'OGBL s'est d'ailleurs engagée à tout mettre en œuvre pour que celle-ci disparaisse dès la fin de l'état de crise. Ce qui est désormais chose faite.

Nora Back est également revenue sur la décision prise par le gouvernement de décréter de la sorte l'état de crise qui a entraîné une limitation massive des libertés et droits démocratiques des citoyens. L'OGBL reste d'avis qu'il aurait dû être consulté avant que cette décision ne soit prise.

Alors que la polémique concernant la reprise des cours dans l'enseignement commençait justement à enfler, la présidente de l'OGBL a pointé un certain nombre de questions qui restaient pour l'heure sans réponses et a demandé au ministre d'écouter davantage ce que les enseignants et les éducateurs sur le terrain avaient à lui dire.

Enfin, dernière critique, mais de taille : la présidente de l'OGBL a fustigé le refus affiché du gouvernement de réunir les partenaires sociaux autour d'une table pour élaborer ensemble les réponses à apporter à cette crise inédite dans le cadre d'une tripartite, comme n'a cessé de l'exiger l'OGBL depuis le tout début de la crise. « La tripartite est et reste l'instrument anti-crise par excellence pour trouver des solutions communes, préserver la paix sociale et défendre les intérêts économiques et sociaux ainsi que l'intérêt général », a rappelé Nora Back. Certes, l'OGBL avait eu régulièrement des échanges individuels avec des ministres, mais ces derniers ne

Malgré les circonstances, l'OGBL a tenu à proposer un programme « en ligne » tout au long de la journée du 1^{er} mai. Ainsi, outre le discours très suivi de la présidente de l'OGBL, les internautes auront également pu découvrir ou redécouvrir la pièce de théâtre « De Roude Fuedem » de Rafael David Kohn, de la musique ou bien encore une histoire du 1^{er} mai au Luxembourg. Sans oublier, enfin, la diffusion du film documentaire *Streik!* réalisé par Andy Bausch qui a été diffusé sur la chaîne .dok - den oppe Kanal.

Toutes les vidéos mises en ligne dans le cadre du 1^{er} mai digital de l'OGBL restent disponibles sur le compte YouTube et la page Facebook de l'OGBL.



pouvaient pas remplacer la tenue d'une tripartite en bonne et due forme (entre-temps et suite à la pression renforcé d'un front syndical emmené par l'OGBL, une première réunion tripartite s'est tenue le 3 juillet : lire en page 8).

Outre différentes interrogations qui demeurent sur le virus et la manière de l'endiguer, Nora Back a souligné qu'une crise économique semblait désormais inévitable et d'ajouter : « Pour sortir de cette crise, je ne peux lancer qu'un appel : il faut absolument éviter de commettre les mêmes erreurs que celles commises lors de la crise de 2008/2009. L'OGBL n'acceptera pas le retour d'une politique d'austérité. Cette politique qui a eu des conséquences économiques et sociales désastreuses était clairement une erreur. »

Au contraire, pour sortir la tête haute de cette crise, ce qu'il faut désormais, c'est préserver l'emploi, lutter contre le creusement des inégalités et éviter que les gens ne tombent davantage dans la précarité. La présidente de l'OGBL a notamment souligné dans ce contexte l'importance d'un Etat social fort. « Il faut mettre l'accent sur la demande pour renforcer le marché intérieur », a-t-elle indiqué en traçant

deux grandes directions à poursuivre : le renforcement du pouvoir d'achat des ménages à faible et moyen revenus (prestations sociales, sécurité sociale, politique du logement, fiscalité) et une ambitieuse politique d'investissements publics (santé, recherche, éducation, services publics en général).

Evidemment, toutes les revendications de l'OGBL datant d'avant la crise, comme par exemple celle visant une augmentation structurelle du salaire social minimum ou bien encore celle portant sur une réforme de la loi sur les conventions collectives, sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Enfin d'autres priorités comme par exemple la lutte contre le changement climatique ne doivent désormais pas passer à la trappe en raison de la crise économique qui s'annonce. <

Découvrez le détail des revendications de l'OGBL relatives à la sortie de crise dans notre dossier central.

Retrouvez l'enregistrement vidéo du discours du 1^{er} mai sur la chaîne YouTube et le compte Facebook de l'OGBL (disponible en version originale et en version française).

L'OGBL rencontre le Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux

Une délégation de l'OGBL a rencontré le 26 juin dernier, à sa demande, le Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, le Luxembourgeois Nicolas Schmit.

Compte tenu des circonstances, le Commissaire a tout d'abord exposé le plan de relance proposé par la Commission européenne aux Etats européens suite à la crise du Covid-19, consistant en un fonds de relance de 750 milliards d'euros. Nicolas Schmit a fait savoir que la Commission ne souhaite pas reproduire les mêmes erreurs que lors de la crise de 2008/2009 qui avait imposé des politiques d'austérité désastreuses aux Etats européens. Toutefois, plusieurs Etats s'opposent actuellement toujours à cette variante et souhaitent imposer des conditions aux Etats pour pouvoir bénéficier de ce fonds.

Le Commissaire a ensuite souligné que la grande priorité de son mandat consistera à transposer le socle européen des droits sociaux, qui comprend notamment, sous une forme ou une autre, l'implémentation d'un «salaire social minimum européen» tenant compte des niveau de salaires dans chaque pays. Enfin – c'était là au fond l'objet initial de l'entrevue – l'OGBL et Nicolas Schmit, en présence également d'un conseiller du ministre luxembourgeois de la Sécurité sociale, ont longuement échangé sur le télétravail. Concernant les limites légales auxquelles sont confrontés actuellement les salariés frontaliers, le Commissaire a rappelé que la Commission ne dispose pas de compétences en matière fiscale (le nombre de jours de travail autorisé en dehors du territoire luxembourgeois est



régi par des accords bilatéraux). Quant au seuil de 25% du temps de travail annuel au niveau de la sécurité sociale autorisé actuellement en dehors du territoire (règlement européen no 883), Nicolas Schmit a estimé qu'il y avait là de réels dangers par rapport à l'absence d'une telle limite, notamment en raison des abus que cela pourrait entraîner de la part des employeurs. Il ne serait en tout cas pas prévu à l'heure actuelle de réviser cette réglementation au niveau européen. ◊

Le vote du CETA à la Chambre des députés perturbé

Les boîtes-mails des députés ont été quasiment saturées en 24h par des messages d'opposants au CETA demandant de ne pas voter le texte.

La Chambre des députés a adopté le 6 mai dernier, en plein état de crise et à une très courte majorité (avec les seules voix des députés de la majorité), le très controversé accord de libre-échange de l'Union européenne avec le Canada (CETA), ainsi qu'un accord similaire avec Singapour.

Le simple fait que ce vote si important ait eu lieu en pleine crise du Covid-19, sachant que les moyens de protestation dont disposait la société civile étaient sévèrement restreints, équivaut à un scandale démocratique. Pire,

ce vote est intervenu à un moment où la crise du Covid-19 a considérablement contribué à augmenter la méfiance dans la population à l'égard de la libéralisation et de la mondialisation que ce type d'accords incarne. La crise a en effet montré à quel point les chaînes d'approvisionnement sont extrêmement longues et à quel point la dépendance qui en résulte produit des effets néfastes. Il n'est pas acceptable qu'un accord tel le CETA érige les droits des multinationales au-dessus de ceux des Etats et des personnes.

Si les deux accords ont bien été adoptés à la Chambre des députés, le 6 mai le vote a toutefois été quelque peu perturbé et a même failli être reporté, sur

proposition du ministre des Affaires étrangères. Tout d'abord, en raison d'un rassemblement de protestation devant le Cercle Cité (malgré l'interdiction de manifester), mais surtout en raison d'une initiative lancée par la plateforme Stop TTIP & CETA, (dont l'OGBL est membre), largement suivie.

La plateforme avait en effet appelé à s'adresser individuellement aux députés, en leur envoyant un mail motivé demandant de ne pas ratifier les deux accords de libre-échange en question. Une initiative à laquelle ont répondu plusieurs centaines de personnes, venant ainsi quasiment saturer les boîtes-mails des députés. ◊

DOSSIER

#2 2020 | SUPPLÉMENT DE L'AKTUELL |



**La sortie sociale
de la crise**



Introduction

Mi-mars, le Luxembourg se retrouve soudainement, presque du jour au lendemain, en quarantaine. Des milliers de salariés ont été mis au chômage partiel, et des milliers d'autres ont dû travailler à partir de leur domicile. Les cours scolaires n'étaient dispensés qu'à distance et les parents qui devaient aider leurs enfants avec l'«enseignement à domicile» pouvaient prendre à court terme un congé pour raisons familiales extraordinaire et élargi. Encore d'autres salariés, dans les secteurs dont dépend le fonctionnement continu de l'ensemble de la société et du reste de l'économie, ont dû continuer à travailler sur leur lieu de travail, parfois plus longtemps et plus durement qu'en temps normal, s'exposant quotidiennement au risque d'être eux-mêmes infectés.

Dans l'ensemble, l'objectif principal du gouvernement, à savoir celui de contenir le coronavirus, semble avoir été atteint.

Le nombre de cas de maladies graves et de décès est resté relativement limité et la surcharge du système de santé a pu être évitée. Le rythme choisi pour l'assouplissement progressif des restrictions et des limitations de contact ont pris en compte ces objectifs. Il pouvait même être mis

en œuvre un peu plus rapidement qu'initialement prévu. L'OGBL a globalement soutenu cette façon de procéder et les grandes lignes de sa mise en œuvre.

Toutefois, la maîtrise définitive de la crise du coronavirus reste soumise à de nombreuses incertitudes. Du point de vue de la protection de la santé, elle reste tributaire du moment à partir duquel un vaccin sera disponible. D'ici

là, de nouvelles vagues d'infection ne peuvent jamais être totalement exclues et le respect de certaines règles de base (garder ses distances, porter un masque) devra probablement être encore observé pendant des mois.

Cependant, outre l'action du gouvernement en matière de politique de santé, la gestion économique et sociopolitique de la crise prend une place de plus en

plus importante dans les discussions. Les premiers champs de conflit entre des intérêts divergents apparaissent et prennent de l'ampleur.

La crise du Covid-19 a mis l'économie luxembourgeoise à forte épreuve, et les conséquences à moyen et long terme ne peuvent être évaluées à ce stade.

Dans ce contexte, il est particulièrement important pour l'OGBL de s'assurer que la crise économique qui s'est développée à partir de la crise sanitaire ne se transforme pas en une crise sociale. Il n'est donc pas seulement nécessaire d'aider les entreprises à faire face à leurs besoins de liquidités, mais aussi de soutenir les personnes, les salariés, les retraités et leurs familles afin d'éviter des pertes de revenus ou d'emplois et de préserver et maintenir leur qualité de vie.

Pour l'OGBL, les questions suivantes sont essentielles : Comment limiter et réduire l'ampleur et la durée de la récession économique ? Comment prévenir et combattre le chômage et les fermetures d'entreprise, la détérioration des conditions de vie sociales et l'augmentation continue des inégalités sociales au sein de la société ? Comment peut-on exclure que d'autres priorités sociales telles que la politique de protection du climat ou la crise du logement ne soient reléguées à l'arrière-plan ?

Il serait totalement erroné de revenir maintenant à une politique d'austérité

C'est précisément cette politique qui, après la crise financière de 2008/2009 en Europe, a accentué plutôt qu'atténué l'évolution de la crise économique et sociale. Ni en Europe, ni au Luxembourg, il ne doit y avoir un retour à l'austérité. Celle-ci n'a non seulement fait peser une charge sur les classes à revenus faibles et moyens en particulier et a creusé le fossé entre riches et pauvres, mais elle a également considérablement affaibli l'État social et fortement limité les possibilités d'interventions financières des États.

Les conséquences de cette politique erronée ont été – outre l'augmentation des inégalités sociales et la stagnation écono-

mique qui a duré des années – le nouvel essor des mouvements et des partis nationalistes-identitaires et la propagation des crises politiques dans l'Union européenne, qui ont conduit, entre autres, au Brexit.

L'une des principales leçons à tirer de la crise financière de 2008 et, à présent déjà de la crise du Coronavirus est la suivante : un État social intact et fonctionnel et, en même temps, un État financièrement solide sont des conditions indispensables. Leur importance en tant que stabilisateurs économiques et sociaux a été démontrée une fois de plus jusqu'au moment actuel de la crise et ils doivent être en mesure de jouer pleinement ce rôle durant la suite de la crise.

En ce qui concerne le Luxembourg, cela signifie qu'en aucun cas la politique d'austérité de 2011-2013 ne doit être répétée, ni la politique d'austérité 2014-2016 (« Zukunftsapak ») reprise.

Les attaques contre les salaires et les prestations sociales ou l'augmentation de la charge fiscale pour les petits et moyens revenus ont été et sont toujours la mauvaise voie.

L'OGBL appelle donc le gouvernement luxembourgeois à donner la priorité, dans la sortie de la crise, à une politique axée sur la demande pour renforcer et stimuler le marché intérieur.

Pour une politique de relance économique: renforcer dès maintenant le pouvoir d'achat et promouvoir l'investissement public

Ce qu'il faut maintenant, c'est une politique de relance économique visant à garantir et même à renforcer le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et de leurs familles.

Les fermetures d'entreprises et la perte d'emplois dans les secteurs de l'économie particulièrement touchés par la crise du Coronavirus et orientés vers le marché intérieur – commerce, artisanat et construction, restauration, agriculture, certaines parties de l'industrie alimentaire et de nombreuses entreprises fournisseurs de services – peuvent être évitées

en particulier par cette voie.

Parallèlement, le gouvernement doit continuer à maintenir et à renforcer la politique d'investissements publics. Il est notamment nécessaire d'accroître les investissements dans les transports publics, la santé et les soins, l'éducation et la formation, la recherche et le développement, les services publics, le logement social et la mise en œuvre générale de la politique en matière de protection climatique. Dans ce contexte, les objectifs du Plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC) ne doivent pas être perdus de vue.

Toute autre politique conduirait à une récession économique prolongée ou à une dépression encore plus grave.

Dans ce contexte, il convient de souligner le rôle stabilisateur joué tout au long de la crise par les services publics et non marchands, la sécurité sociale, les prestations sociales de l'État et le droit du travail (notamment le recours massif au chômage partiel, au congé pour raisons familiales, aux allocations de chômage, etc.), grâce auxquels jusqu'à ce jour une crise sociale a pu être évitée et la paix sociale maintenue.

Pour une société du progrès social et démocratique, il n'y a pas d'alternative à un État social fort

Il apparaît déjà maintenant à travers le monde entier que ce modèle est également la force motrice pour gérer au mieux la crise. La politique et l'idéologie néo-classiques ou néolibérales qui, pendant des années, ont visé à démanteler ce système, à réduire ses prestations, à privatiser ou externaliser les services publics d'intérêt général, à encourager le dumping fiscal et à mettre en œuvre une redistribution sociale au profit des classes supérieures riches, ne sont certainement plus une perspective pour une société démocratique moderne.

L'État social et ses facteurs de stabilisation doivent être renforcés et toute une série de décisions prises dans le passé dans le sens contraire doivent être inversées.

Les propositions de l'OGBL pour la sortie de crise

Sauvegarder la demande intérieure en renforçant le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat de la population, en particulier celui des classes à faibles et moyens revenus, est crucial pour renforcer la demande intérieure. Cela comprend un soutien immédiat aux ménages, des mesures dans le domaine des prestations sociales de l'État et de la sécurité sociale, la non-augmentation de la charge fiscale et la sauvegarde et le renforcement des salaires réels. Les mesures visant à freiner l'explosion des prix du logement – le premier rongeur du pouvoir d'achat au Luxembourg – font l'objet d'un chapitre distinct.

Mesure d'urgence pour stimuler la conjoncture

Afin de stimuler la consommation dans les secteurs qui ont dû fermer pendant la crise du Coronavirus ou qui ne pouvaient fonctionner que de manière très limitée (Horeca, commerce de détail, etc.), l'OGBL propose des bons de consommation publics pour tous les habitants et les frontaliers, qui seraient valables pour une période limitée. Ces bons de consommation pourraient être utilisés exclusivement dans les secteurs concernés, ce qui profiterait à la fois à ces entreprises et aux consommateurs. Ce serait une contribution non négligeable à une reprise économique rapide dans ces secteurs, qui ont été particulièrement touchés par la crise.

Sauvegarder et améliorer les prestations sociales de l'État et les avantages du système public de sécurité sociale

Prestations sociales de l'État

- L'OGBL exige la réindexation immédiate avec effet rétroactif des allocations familiales qui n'ont pas été adaptées depuis 2006. L'ajustement prévu dans le programme du gouvernement pour la fin de la législature en 2023 arriverait beaucoup trop tard. Les allocations familiales ont perdu plus de 20% de leur valeur depuis 2006! De même, le mécanisme d'ajustement prévu par l'accord du 28 novembre 2014 entre le gouvernement et les syndicats n'a jamais été mis en place. Un ajustement est donc plus que nécessaire!
- L'OGBL se félicite de la décision du gouvernement de doubler l'allocation de vie chère jusqu'au 31 décembre 2020. Compte tenu du fait que l'allocation de vie chère n'a plus été adaptée depuis 2009(!), l'OGBL exige que le doublement soit prolongé indéfiniment et qu'une loi soit introduite pour prévoir que l'allocation de vie chère soit automatiquement ajustée en fonction de l'évolution du coût de la vie.

- L'OGBL propose d'augmenter l'allocation pour l'accueil gérontologique.

- La conversion partielle des prêts étudiants en bourses d'études non remboursables, en fonction de la situation sociale du bénéficiaire, est également à prévoir afin d'éviter un endettement excessif lors du démarrage d'une carrière professionnelle.

Les prestations du système public et solidaire de la sécurité sociale

Assurance maladie et soins de santé

Dans la perspective des performances futures de l'assurance maladie publique, l'OGBL exige que

- a) l'État prenne entièrement en charge les coûts du congé extraordinaire pour raisons familiales extraordinaire (CRPFE) et du congé pour soutien familial actuellement pris en charge par la caisse d'assurance maladie. En fait, le CRPFE n'est pas

due à une quelconque maladie de l'enfant, mais exclusivement à la fermeture extraordinaire des écoles, des crèches et des maisons-relais. Il s'agit donc d'une prestation familiale et non d'une prestation liée à la maladie des enfants.

b) les fonds avancés ou versés par la CNS à la Mutualité des employeurs pour la couverture des prestations de maladie en cas d'incapacité de travail soient intégralement remboursés à la caisse publique d'assurance maladie.

Ces coûts répercutés sur la CNS illustrent les lacunes de la Mutualité des employeurs. En général, on peut dire qu'au fil des ans, la charge financière des employeurs s'est progressivement déplacée vers le budget de l'État. Dans ce contexte, il est nécessaire de revoir fondamentalement le fonctionnement de la Mutualité des employeurs. Au lieu d'utiliser les fonds publics d'assurance maladie, les lacunes dans le financement de la Mutualité doivent être compensées par un ajustement de la contribution de l'employeur au financement de la Mutualité. Rien ne s'oppose à une contribution de solidarité de la part des entreprises ou des unités commerciales qui ont été épargnées ou moins touchées par la crise.

c) les discussions sur l'adaptation et l'extension des prestations de l'assurance maladie ne soient pas remises en cause par la crise. Au contraire, les améliorations des performances devraient être rapidement mises en œuvre.

d) la possibilité de téléconsultation médicale soit maintenue à l'avenir.

L'OGBL est catégoriquement opposé à toute réduction des prestations en cas de besoin supplémentaire de financement de la Caisse nationale de santé. Au cas où une discussion sur l'augmentation des cotisations serait engagée, il propose de supprimer le plafond cotisable pour les prestations en nature au lieu d'augmenter les taux de cotisation.

Le plan hospitalier devrait être révisé à la

lumière de l'expérience acquise lors de la crise du Covid-19. La crise du Coronavirus a mis en évidence les avantages et la nécessité d'un système de santé national coordonné par l'État. L'OGBL voit son rejet de la privatisation rampante du système de santé luxembourgeois confirmé et renouvelle sa revendication d'une structure publique de décentralisation ambulatoire. Il exige également l'expansion conséquente de la médecine salariée au Luxembourg.

Assurance pension

Les prestations fournies par le système public d'assurance pension sont également un important stabilisateur économique et social. Dans les prochaines étapes de la crise et de la sortie de crise, cette contribution ne doit être ni sous-estimée ni remise en question.

En général, il faut s'assurer à tout moment que la caisse de pension dispose de liquidités suffisantes pour payer les mensualités de la pension.

Les effets de la crise – en particulier la possibilité du report des cotisations accordée aux employeurs – sur le niveau de la prime de répartition pure doivent être neutralisés afin d'exclure les effets négatifs sur l'ajustement des pensions et sur la prime de fin d'année des retraités.

L'OGBL insiste sur le fait que les réserves du système de pension désormais gérées par le fonds de compensation ne doivent pas être affectées. Au vu des pertes qui ont été et peuvent être subies suite à la chute des cours boursiers liée à la crise, l'OGBL est confirmé dans sa critique de cette logique de financiarisation. L'OGBL exige une discussion fondamentale sur la gestion des réserves du système de pension, qui devrait viser à limiter, voire à éliminer l'exposition de ces réserves aux risques et aux crises des marchés financiers.

Les critiques de l'OGBL de la réforme anti-salariale du régime des pensions en 2013 et les revendications du syndicat pour un développement progressiste du système public de pension (reconnaissance du travail étudiant, flexibilisation des périodes

de formation reconnues, augmentation de la pension minimum, suppression du mécanisme automatique de dégradation des prestations introduit en 2013, etc.) restent d'actualité. En outre, l'OGBL ne comprend plus que l'introduction d'un droit général au travail à temps partiel combiné à une pension partielle, déjà prévue dans l'«accord sur le <Zukunftspak>» de 2014, n'ait toujours pas été introduite.

L'OGBL souligne que l'ajustement des pensions, dû au 1^{er} janvier 2013, a été annulé et n'a jamais été compensé. Une compensation à cet égard serait une contribution utile au renforcement du pouvoir d'achat des retraités et au renforcement correspondant de la demande intérieure au Luxembourg.

Pas d'augmentation de la charge fiscale directe et indirecte pour les classes à faibles et moyens revenus, mais des améliorations fiscales

Depuis des années, l'OGBL réclame plus de justice fiscale. L'écart fiscal entre les revenus du travail et les revenus du capital, entre les revenus des classes de revenus faibles et moyens et ceux des classes de revenus très élevés, l'augmentation des impôts indirects, la forte réduction de la fiscalité des entreprises, le déséquilibre en ce qui concerne l'impôt de solidarité et la suppression de l'impôt sur la fortune ont entraîné une redistribution socialement rétrograde de la charge fiscale et accru les inégalités sociales.

Les priorités de la réforme fiscale annoncée doivent être modifiées – la question des inégalités et du soutien au pouvoir d'achat des ménages après les pertes causées par la crise du Covid-19 sont actuellement plus importantes que la question de l'individualisation.

- Une augmentation de la charge fiscale pour les personnes à faibles et moyens revenus doit être catégoriquement exclue dans le cadre de la gestion de la crise.
- Pour éviter une augmentation progressive de la charge fiscale, il est essentiel



de réintroduire un ajustement des taux d'imposition en fonction de l'évolution des prix. Où est la loi attendue depuis longtemps contre la «progression à froid» des impôts due à l'inflation, qui, depuis 2009, a réduit et grevé de manière injustifiée le pouvoir d'achat des classes à faibles et moyens revenus en particulier ?

- Des allègements fiscaux ciblés et sélectifs devraient également être envisagés, par exemple en augmentant l'abattement fiscal pour les monoparentaux et les abattements fiscaux pour les salariés, les retraités et les bénéficiaires du salaire social minimum.
- L'OGBL demande également une exonération de l'impôt sur les primes reçues par les salariés dans le cadre de la crise du

Covid-19, jusqu'au seuil d'un mois de salaire au niveau du salaire social minimum.

Les salaires réels doivent être sécurisés et renforcés

Après que de nombreux salariés ont subi des pertes de salaire en raison du chômage partiel, il serait tout à fait contre-productif que, comme en 2008, une pression salariale négative soit exercée sur les salariés dans le cadre de la sortie de crise. Les conventions collectives de travail ne doivent pas être affaiblies, au contraire, elles doivent être renforcées.

L'OGBL appelle le gouvernement à entamer des discussions sur la réforme de la loi sur les conventions collectives de travail, comme le prévoit le programme gouvernemental, dans le but d'élargir la cou-

verture conventionnelle et de renforcer la capacité de négociation des syndicats.

Outre sa demande persistante d'une augmentation structurelle de 9,1 % du salaire social minimum, l'OGBL s'engage également sans faille en faveur du principal instrument de maintien des salaires réels, l'index. Toute nouvelle attaque contre le mécanisme de l'index, que ce soit sous la forme d'une nouvelle discussion sur un «index plafonné» ou encore sur la composition du panier d'achat, est totalement contre-productive et rencontrera, comme par le passé, notre fervente résistance.

Le maintien de l'emploi et la lutte contre le chômage doivent être une priorité absolue

La reprise économique et la prévention de la crise sociale nécessitent de nouvelles mesures gouvernementales pour le maintien de l'emploi.

Outre les mesures de soutien financier direct aux entreprises, le recours facilité au chômage partiel, qui a été ouvert à tous les secteurs de l'économie, a été l'élément le plus important pour éviter une hausse exponentielle du chômage au Luxembourg. La prolongation de cette mesure anticrise sous une forme modifiée jusqu'au 31 décembre 2020 était donc plus que nécessaire et il faut se féliciter qu'un accord entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats ait été conclu à ce sujet (voir ci-dessous). La possibilité de réactiver le même système ou un système similaire en cas de nouvelle crise sanitaire et/ou économique doit être maintenue. Pour cette raison, l'OGBL propose que le gouvernement et les partenaires sociaux examinent, au plus tard en novembre 2020, si l'évolution économique et sociale rend une nouvelle prolongation nécessaire.

- Compte tenu du risque réel d'une forte augmentation des licenciements collectifs en l'absence d'une reprise économique rapide, il est regrettable que le gouvernement n'ait pas prolongé le gel des délais quand il s'agit de plans sociaux au-delà de la fin de l'état de crise. L'OGBL remarque que le délai de quinze jours est de toute façon beaucoup trop court et qu'il doit être prolongé.

Le seuil des licenciements prévus dans une période de 30 (7) ou 90 (15) jours conduisant à la négociation obligatoire d'un plan social est trop élevé et facile à contourner.

En général, l'OGBL demande que les plans sociaux - surtout dans la situation actuelle - ne se limitent pas à la question des licenciements et des indemnités à prévoir. Si les négociations devant le conciliateur échouent, le droit de grève doit également s'appliquer au plan social, par analogie à la convention collective de travail.

- Outre les améliorations nécessaires des plans sociaux, l'instrument du plan de maintien dans l'emploi, en particulier, doit être réformé et amélioré. Il faut introduire une véritable obligation de négociation pour l'employeur et renforcer en général les droits des syndicats et des délégations du personnel. Outre la simple réaction à d'éventuels licenciements, l'aspect préventif devrait être renforcé en exigeant de l'entreprise qu'elle présente chaque année un plan exposant les mesures d'anticipation et de prévention visant à protéger l'emploi et les perspectives professionnelles, qualifiées et sociales des travailleurs au sein de l'entreprise. L'OGBL suggère que des négociations sur ce sujet soient rapidement ouvertes dans le cadre du CPTÉ.

Dans le contexte de la crise actuelle, l'OGBL demande que des politiques de maintien de l'emploi (par exemple, les prêts de main-d'œuvre, la reconversion, le recours à la préretraite, etc.) soient négociés au niveau sectoriel entre les fédérations patronales et les syndicats, sous la forme de plans sectoriels pour le maintien de l'emploi.

- L'OGBL fait également pression pour un paiement accéléré du superprivilège pour les employés en cas de faillite

d'une entreprise. Les indemnités de licenciement doivent être incluses dans le calcul du superprivilège. En outre, il faudrait enfin faire en sorte que le droit au chômage existe dès le premier jour de la faillite afin d'éviter les situations de précarité.

- La crise a également mis en évidence la situation précaire des travailleurs intérimaires. À ce niveau, un cadre doit également être négocié au sein du CPTÉ pour limiter le recours aux contrats précaires.
- En général, ces dernières semaines, on observe un recours accru aux contrats à durée déterminée. Ceci est une évolution inquiétante pour l'OGBL. Le contrat de travail à durée indéterminée doit rester la norme. Le cas échéant, le législateur doit intervenir pour limiter le développement des contrats de travail à durée déterminée et autres contrats de travail atypiques.
- En ce qui concerne les chômeurs eux-mêmes, le gouvernement a neutralisé la période de crise pour le calcul de la période pendant laquelle ils ont droit aux allocations de chômage. Il s'agit d'une mesure positive, mais qui pourrait s'avérer insuffisante, compte tenu de la baisse significative des offres d'emploi. L'OGBL demande donc que la période pendant laquelle les allocations de chômage peuvent continuer à être perçues soit étendue à 12 mois à partir du 16 mars 2020.

Les mesures d'aides d'État en faveur des entreprises

La dynamisation du marché intérieur luxembourgeois ne résoudra pas toutes les difficultés financières du monde des entreprises. Cela s'applique en particulier aux entreprises industrielles orientées vers l'exportation ou à d'autres secteurs d'activité qui dépendent de la demande extérieure.

Jusqu'à présent, l'OGBL a soutenu dans leurs grandes lignes les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises et aux indépendants.

L'OGBL est également ouvert à d'autres mesures de soutien, à condition que, premièrement, elles respectent le principe de remboursabilité, deuxièmement, qu'elles contiennent des garanties d'emploi et, troisièmement, qu'elles soient graduées, sélectives et non indifférenciées, au lieu d'être distribuées selon le principe de l'arrosoir.

La remise, la remise partielle ou le report de prêts remboursables ou d'arriérés d'impôts et de cotisations ne peuvent être considérés par l'OGBL que comme un dernier recours pour éviter la faillite et doivent être soumis à des conditions importantes, comme l'absence avérée de capacité contributive de l'entreprise et des biens privés du ou des propriétaires de l'entreprise, l'obligation de ne plus verser de dividendes ou d'autres formes de bénéfices tant que la dette envers l'État ou la sécurité sociale n'a pas été remboursée, la garantie des emplois et des revenus des salariés, etc.

Toutefois, l'OGBL peut accepter que l'aide d'urgence limitée à certaines petites entreprises soit exemptée de rembourse-

ment à condition que celles-ci puissent démontrer des pertes de revenus critiques et qu'elles n'aient procédé à aucun licenciement pendant la crise et dans les six mois qui suivent pour des raisons non inhérentes à la personne.

L'OGBL exige la mise en place d'un mécanisme d'alerte concernant les besoins de liquidités des entreprises en plus des « clignotants » prévus dans le projet de loi n° 6539 sur la réforme du régime des faillites (qui n'a toujours pas été voté par la Chambre des Députés). L'OGBL est favorable à la création d'un fonds de participa-

tion publique directe dans les entreprises d'importance stratégique qui seraient gravement touchées par la crise et dont la survie serait menacée. Cette participation de la main publique doit être liée aux droits de décision du gouvernement et aux futures distributions de bénéfices et remboursements opérationnels.

Dans le cas de services ou de productions qui sont définis comme essentiels dans la lutte contre la pandémie (qui se poursuivra même après l'état de crise) et dont la pérennité est menacée, les nationalisations ne doivent pas être exclues d'office.



Le logement: État d'urgence

L'action politique dans le domaine du logement est une priorité dans la gestion de la crise actuelle. L'explosion des prix du logement n'est plus acceptable, ni du point de vue social ni du point de vue économique. Elle détériore massivement le pouvoir d'achat des classes à revenus faibles et moyens et affaiblit la demande intérieure au Luxembourg et même au-delà de ses frontières.

Il est vrai que le manque de logements exige une offre plus importante de logements et de terrains constructibles. Toutefois, il est faux de penser qu'une politique visant exclusivement à augmenter l'offre pourrait mettre un terme à l'explosion et la spirale des prix.

Ceci pour une raison très évidente. Investir des capitaux sur le marché immobilier luxembourgeois promet des rendements élevés ou une croissance importante de la valeur. En outre, les faibles taux d'intérêt pour une durée imprévisible, qui rendent les prêts d'argent bon marché, continuent à alimenter l'attractivité de cet investissement. Si des terrains nouveaux ou déjà aménagés arrivent sur le marché, ils sont achetés par des investisseurs nationaux et étrangers en très peu de temps et leur concurrence maintient la spirale des prix. Et contrairement au citoyen moyen, les super-riches bénéficient également d'importantes exonérations fiscales dans le cadre de «fonds d'investissement spécialisés».

La conséquence en est une redistribution scandaleuse du bas vers le haut. La propriété des terres et des biens immobiliers est de plus en plus concentrée entre les mains d'une classe supérieure possédante et à revenus élevés, et surtout entre les mains de familles riches, luxembourgeoises et étrangères. Pour un grand nombre de citoyens et de ménages, le désir légitime de posséder son propre logement s'éloigne de plus en plus, et celui qui doit louer doit consacrer une part de plus

en plus importante de son pouvoir d'achat au logement.

La spéculation foncière et immobilière entraîne non seulement une perte massive de pouvoir d'achat pour les classes à faibles et moyens revenus, mais aussi le risque de stagnation, voire de dégradation de la qualité de vie et du logement. En termes macroéconomiques, la spéculation conduit à une utilisation improductive du capital, qui est soustrait à l'investissement dans l'économie réelle et au développement de sa productivité. En outre, il manque à la conjoncture une part de plus en plus importante du pouvoir d'achat de la population en raison de l'explosion des prix du logement.

Le gouvernement est obligé de répondre à l'intérêt général de la population à pouvoir disposer d'un logement de qualité et abordable.

En outre, il est désormais nécessaire de préserver le marché intérieur (ainsi que les entreprises et les emplois qui en dépendent) dans le cadre d'une stratégie de gestion de crise. Le gouvernement doit donc mettre fin au plus vite à la nouvelle perte de pouvoir d'achat due à l'explosion des prix dans le secteur du logement ! Elle doit prendre des mesures décisives contre la spéculation foncière et immobilière.

Le principal instrument à cet effet est une nouvelle législation fiscale, qui garantit que la charge fiscale augmente progressive-

ment à mesure que la propriété de terrains à bâtir ou de biens immobiliers augmente, jusqu'au point où il n'y a plus d'intérêt objectif pour un investisseur, c'est-à-dire qu'il n'est plus financièrement intéressant d'acquérir des terrains à bâtir ou des biens immobiliers supplémentaires.

Si le gouvernement m'empruntera pas cette voie, il ne pourra pas contrôler ni l'explosion des prix ni l'inégalité sociale croissante dans le domaine du logement et ignorera une partie très importante de la gestion de la crise sociale et économique actuelle.

L'impôt foncier progressif - le levier décisif contre l'explosion des prix

Dans son accord de coalition, le gouvernement a annoncé une réforme de l'impôt foncier. Celui-ci doit devenir un levier décisif pour :

- 1) freiner efficacement la spéculation et donc l'explosion des prix dans le domaine foncier et immobilier
- 2) de ralentir la redistribution sociale du bas vers le haut dans le domaine foncier et immobilier
- 3) augmenter le financement fiscal pour la construction de logements par l'Etat et par les communes.

La loi de 1937 sur l'impôt foncier est dépassée et il est maintenant possible de la renouveler fondamentalement et de

l'adapter à la situation actuelle. La valeur unitaire des logements et des bâtiments ou des terrains non encore construits ne doit plus être déterminée sur base d'une évaluation de 1941. Afin de parvenir à une comparaison réaliste de la propriété foncière et immobilière, de nouveaux critères d'évaluation doivent remplacer ou compléter les anciens.

Cependant, l'accent est à mettre sur des questions complètement différentes :

Quelle contribution un nouvel impôt foncier peut-il apporter dans la lutte contre l'état d'urgence du logement ? Quel rôle peut-il jouer contre la spéculation immobilière ? Peut-il devenir un instrument budgétaire au service du logement social ?

Les domiciles propres, utilisés à des fins de résidence personnelle, devraient être exonérés de l'impôt. Compte tenu de la situation tendue des coûts dans le secteur résidentiel et de la stimulation, entre autres, des travaux de rénovation et de remise à neuf liés à l'énergie, cette mesure s'avère comme appropriée. Le gouvernement l'a maintenant annoncé dans le Plan national de réforme (PNR) et c'est un premier pas dans la bonne direction, car c'est une condition préalable à la mesure suivante (encore plus importante):

En cas de propriété multiple de terrains déjà aménagés ou non, la valeur totale du bien doit à l'avenir être déterminée pour le contribuable et servir de base à l'imposition progressive individuelle.

En d'autres termes: à mesure que la valeur totale des biens d'un contribuable augmente, le taux d'imposition et donc le montant de l'impôt foncier à payer augmentent progressivement. Et rien ne s'oppose à un seuil maximal élevé pour ce taux d'imposition. Au contraire. Celui qui possède 10, 20, 50 ou 100 biens immobiliers et fonciers devrait être (progressivement) privé de l'incitation à acquérir encore davantage de propriété immobilière au détriment du reste de la population. Dans un même temps, il apporte sa contribution financière pour compenser partiellement les dommages sociaux causés par

la spéculation foncière et immobilière.

En plus de l'exonération fiscale pour les logements occupés par leurs propriétaires, l'OGBL propose que l'imposition progressive avec un taux d'entrée de 1 % commence à une valeur de 2 000 000 € et que le taux d'imposition progressif augmente de telle manière qu'à une valeur de 50 000 000 €, il n'y ait plus d'incitation financière pour un contribuable à développer ou à maintenir ses acquis.

D'autres problèmes pourraient également être abordés par cette réorganisation de l'impôt foncier. À savoir, le maintien des terrains non bâtis dans le périmètre du bâtiment, ainsi que celui des logements vacants. L'expérience a montré que pour cela, il est urgent de mettre en place une législation nationale pour y parvenir.

À cet égard, la base d'imposition de l'assujéti pour l'impôt foncier à payer pourrait recevoir une pondération supplémentaire en fonction de la durée de conservation ou de vacance du bien. En outre, l'impôt foncier pourrait également bénéficier d'un poids particulier dans le cas des résidences secondaires ou de la location temporaire de logements via des plateformes numériques.

Un tel modèle d'impôt foncier ne remet pas en cause l'autonomie communale. Rien ne s'oppose au maintien de l'impôt foncier en tant que recette fiscale communale. Toutefois, cette dernière devrait – dans un premier temps – être limitée à la valeur de base respective de l'impôt foncier.

La partie progressive des recettes fiscales, c'est-à-dire celle qui est due à l'accumulation de propriété et celle qui est perçue sur la base de la rétention, de la vacance, des résidences secondaires et de la location temporaire de logements, doit être réunie dans un pot de distribution national. Il doit être mis à la disposition des communes et de l'État pour l'achat de terrains et la construction de logements dans le cadre de la construction de logements sociaux, conformément aux dispositions de répartition entre l'Etat et les communes définies par la loi. En ce sens, le nouvel im-

pôt foncier pourrait contribuer de manière significative à la promotion massive de la construction de logements sociaux par les communes et par l'État, qui est également nécessaire de toute urgence.

La suppression des avantages fiscaux des «Fonds d'investissement spécialisés» (FIS)

Il est prouvé que les FIS sont la plus haute expression de la spéculation foncière et immobilière au Luxembourg, de la redistribution et de la concentration en faveur des riches, un moteur de l'explosion des prix dans le secteur du logement... et constitue un exemple particulièrement parlant de l'injustice qui existe en matière de fiscalité.

Il n'y a qu'une seule façon d'arrêter cette dynamique : Tous les avantages fiscaux du FIS en matière de biens immobiliers et de terrains doivent être supprimés d'urgence, et cela sans exception.



Soulagement des locataires

L'OGBL se félicite de l'annonce par le gouvernement d'un gel des loyers jusqu'à la fin de l'année 2020. La preuve est faite ! Là où il y a une volonté, il y a un moyen. L'OGBL exige que cette mesure reste en vigueur au-delà de cette période, et jusqu'à ce qu'enfin, parce qu'il était attendu depuis longtemps, un nouveau frein légal aux loyers soit introduit qui freinera effectivement l'évolution des loyers et les alignera sur l'évolution des revenus des classes à faibles revenus.

L'ajustement de la subvention de loyer décidé le 27 mars 2020 est également bienvenu, mais encore insuffisant, car il ne compense que partiellement la dévaluation de la subvention de loyer par rapport à l'évolution des loyers. L'OGBL demande une augmentation supplémentaire de la subvention de loyer et l'adaptation de tous les seuils de la subvention de loyer à l'évolution des loyers.

L'OGBL demande enfin l'introduction d'une allocation «loyer-énergie» afin de compenser les éventuelles augmentations de loyer qui pourraient suivre des rénovations et des investissements dans l'efficacité énergétique dans le cadre de la protection du climat dans le domaine du logement. Les locataires devraient également bénéficier indirectement de l'aide financière de l'État accordée au propriétaire, qui, bien qu'elle réduise les coûts énergétiques, entraîne dans de nombreux cas une augmentation des loyers.

Une loi sur l'intermédiation d'achat et de location dans le domaine du logement est également nécessaire de toute urgence. Une réglementation locale des frais d'agence et un soulagement des locataires s'impose.

Logement social

L'OGBL exige que l'investissement dans le logement social soit inclus dans la liste

des priorités dans le cadre du soutien à l'investissement public annoncé par le gouvernement.

L'OGBL exige un arrêt complet de la vente de la propriété foncière et immobilière de l'État et des communes.

Dans le cadre de la gestion de la crise actuelle du Coronavirus, il faut lancer une offensive pour la construction de logements sociaux au niveau de l'État et des communes. Le gouvernement est appelé à veiller à ce que le taux cible de logements sociaux locatifs corresponde à la proportion de la population soumise au risque de pauvreté (actuellement environ 18%).

Dans le cadre de l'extension du périmètre de construction, l'État et les communes doivent non seulement bénéficier d'un droit d'achat préférentiel, mais aussi introduire un contrôle et un plafonnement légal des prix. L'OGBL renouvelle sa proposition de mobiliser une partie du Fonds de compensation du régime de pension pour l'investissement dans le logement social locatif et le développement de l'offre.

Aides publiques pour la protection du climat dans le domaine du logement

L'OGBL se félicite en fait de l'augmentation des aides publiques pour les investissements dans l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans le domaine du logement. Il s'indigne toutefois que le gouvernement ne parvienne pas, une fois de plus, à différencier ces aides financières sur le plan social, c'est-à-dire en fonction de la situation des revenus des propriétaires. Cette omission est contraire aux lignes directrices de la loi sur le climat et du plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC). Les mesures de protection du climat ne doivent pas favoriser davantage les inégalités sociales. L'OGBL exige que le gouvernement modifie d'urgence son projet sur ce point !

L'OGBL renouvelle sa demande de l'adaptation du crédit d'impôt dit le « Bëllegen Akt ».



Comment financer la sortie de la crise?

L'OGBL est conscient qu'une politique économique de soutien à la demande, d'aides directe aux entreprises et de la sécurisation sociale du pouvoir d'achat et de l'emploi nécessite une capacité financière élevée de la part de l'État.

L'emprunt supplémentaire déjà contracté par le gouvernement était une bonne décision. Mais il ne sera pas suffisant. En raison du niveau toujours faible de la dette publique et de la situation favorable des taux d'intérêt (taux d'intérêt négatifs!), il y a encore moyen d'emprunter davantage. Il convient d'exploiter cette possibilité.

Pour l'OGBL, une dette de plus de 30%, et si nécessaire même jusqu'à 40% du PIB, serait acceptable. En Allemagne, les mesures d'aide actuelles devraient déjà – selon le ministre fédéral des finances – faire passer le taux d'endettement de 60 % à plus de 75 % du produit intérieur brut, avant même que le plan de relance économique annoncé pour la période d'« après-crise » soit mis en œuvre.

Le gouvernement luxembourgeois devrait préconiser au niveau européen une suspension prolongée des règles budgétaires en attendant une révision plus fondamentale de ces règles. La crise actuelle a clairement montré les limites d'un cadre européen qui se concentre sur la limitation de la dette et des dépenses publiques.

L'OGBL soutient également la proposition d'introduire des « coronabonds » au niveau européen.

Dans le cadre du Plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC) et du « Green Deal » au niveau européen, l'OGBL exige la mise en place d'un processus tripartite de

« transition juste » pour accompagner la transition écologique et éviter qu'elle n'entraîne de nouvelles injustices sociales ou des pertes d'emplois.

Malgré la marge de manœuvre qui existe et qui doit être exploitée, l'OGBL est également conscient que l'État ne doit pas perdre sa capacité budgétaire dans la période d'après-crise – en ce qui concerne les investissements à long terme et la politique sociale – à cause d'un endettement excessif.

L'OGBL ne privilégie donc généralement pas la gestion de la crise par des réductions d'impôts, en dehors des améliorations spécifiques pour les petits et moyens revenus mentionnées ci-dessus.

En tout état de cause, compte tenu du montant des aides reçues pendant la crise, une nouvelle réduction de l'imposition des entreprises n'est en aucun cas justifiable. Ce serait totalement contre-productif et, de plus, cela ne rendrait pas justice au

fait qu'il existe également des secteurs de l'économie qui étaient touchés par la crise dans une mesure limitée ou pas du tout, ou qui se redresseront relativement rapidement, et qu'il existe même des secteurs où la crise a fait des gagnants et où l'économie a réalisé des profits supplémentaires.

L'OGBL continue de croire qu'il est nécessaire d'arrêter la course vers le bas des taux marginaux d'imposition des sociétés et d'entreprendre une réorientation fondamentale qui intègre des critères liés au développement durable (impact environnemental et climatique, promotion de l'économie circulaire, etc.)

Le budget de la défense doit être réduit et les projets de loi sur le satellite militaire, dont le coût est désormais estimé à 350 millions d'euros, et sur l'avion ravitailleur multi-fonction dans le cadre du programme « Multi-role Tanker Transport » (coût de 600 millions d'euros) doivent être retirés.



Autres mesures dans le cadre de la sortie de crise

- Suite aux revendications de l'OGBL, le gouvernement a suspendu ou neutralisé toute une série de délais pour la durée de l'état de crise. L'OGBL s'en est félicité. Toutefois, certaines de ces mesures devraient maintenant être prolongées afin d'éviter des situations d'extrême précarité. Il s'agit notamment des seuils de 78 semaines et de 26 semaines d'absence pour incapacité de travail, de l'extension des délais en matière de reclassement et de la suspension des déguerpissements locatifs.
- Le recours au congé pour raisons familiales extraordinaire devrait si nécessaire être prolongé au-delà du 15 juillet, s'il apparaît qu'il n'y a pas suffisamment de places disponibles pour la garde des enfants. Il faut également garder à l'esprit que les situations dans les pays voisins sont différentes et que de nombreux salariés frontaliers ont des difficultés à trouver des structures d'accueil pour leurs enfants. Toute discrimination à l'encontre des salariés frontaliers dans ce contexte est à éviter.
- Afin d'éviter des effets négatifs supplémentaires sur les ménages qui ont déjà subi des pertes de revenus en raison de la crise (par exemple pendant le chômage partiel), des mesures de protection sont nécessaires dans le domaine du logement :

- Gel temporaire des tarifs dans les maisons de soins, les maisons de retraite et les résidences d'étudiants.
- Ajustement, voire suspension du remboursement des prêts hypothécaires pour les personnes en difficultés.
- Interdiction temporaire d'interruption de l'approvisionnement en eau, gaz,

électricité et télécommunications pour cause de retard de paiement.

- L'OGBL exige également le maintien du régime fiscal spécial pour les télétravailleurs frontaliers jusqu'à ce qu'un accord soit négocié entre les quatre pays, dans le but de l'aligner sur les règles européennes de sécurité sociale (autorisant 25 % du temps de travail annuel en dehors du territoire). Toutefois, cet accord ne doit pas seulement couvrir le télétravail, mais tout le travail à effectuer sur le territoire du pays de résidence.
- L'OGBL est prêt à renégocier l'accord sur le télétravail avec le patronat dans le cadre du dialogue social interprofessionnel, en tenant compte des expériences acquises pendant la crise.

Les possibilités accrues de recours au télétravail doivent s'accompagner, entre autres, de l'introduction générale d'un droit à la déconnexion pour le salarié, assorti d'une obligation de déconnexion pour l'employeur.

- L'OGBL exige du gouvernement de faire davantage pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, en gardant à l'esprit que spécialement les professions « féminines » sont parmi les plus touchées par la crise. Le gouvernement devrait s'engager à ce que la directive européenne sur la transparence des salaires soit mise en œuvre.

Plusieurs des revendications de l'OGBL pour la relance ont déjà été mises en œuvre

Lors d'une réunion bipartite entre les syndicats représentatifs au niveau national et le gouvernement, qui a eu lieu à Sennigen le 14 mai 2020, suite à une intervention

conjointe des trois syndicats, l'OGBL a présenté ses propositions prioritaires pour une relance économique et sociale, dans le cadre du retrait progressif des mesures visant à contenir le coronavirus.

Les propositions, considérations et demandes contenues dans ce dossier sont une version révisée et élargie du catalogue de mesures transmis au gouvernement à la suite de cette réunion et adopté par le Comité exécutif de l'OGBL le 18 mai 2020.

Dès le 20 mai, le gouvernement a présenté un premier plan de relance économique intitulé « Neistart fir Lëtzebuerg » (Nouveau départ pour le Luxembourg).

Un certain nombre de revendications de l'OGBL ont été directement reprises dans ce projet:

- Fin mars, l'OGBL avait conclu un accord avec le ministre du Travail et le LCGB garantissant que l'indemnisation du chômage partiel ne pouvait être inférieure au salaire social minimum. L'OGBL a demandé que ce minimum garanti soit maintenu au-delà de l'état de crise afin d'éviter des pertes de revenus importantes et des situations précaires. Le gouvernement a annoncé que cette disposition sera maintenue jusqu'à la fin de 2020.
- L'OGBL a en plus proposé de prolonger la durée de l'indemnisation du chômage partiel au-delà de 1022 heures par année civile. Le gouvernement a en effet décidé de prolonger cette période en neutralisant les heures accumulées pendant la crise.
- L'OGBL a exigé que la signature individuelle de chaque salarié du relevé

mensuel des heures travaillées pendant le chômage partiel afin d'éviter les abus de l'employeur soit à nouveau prévue. Le gouvernement a annoncé que ce sera le cas à partir de juillet.

- L'OGBL a exigé que l'allocation de vie chère soit réévaluée, car elle n'a pas été ajustée depuis 2009. Le gouvernement a adopté un règlement qui prévoit de doubler le montant de l'allocation pour 2020.
- L'OGBL a également exigé une augmentation de la subvention au loyer. Le ministre du logement a récemment annoncé que les montants, les barèmes et les salaires de référence pour cette subvention ont été augmentés.
- L'OGBL a proposé des bons de consommation pour tous les ménages afin de soutenir la consommation dans les secteurs qui ont été contraints de fermer ou de réduire considérablement leurs activités pendant la crise. Le gouvernement prévoit effectivement de tels bons à la disposition de chaque résident et frontalier âgé de 16 ans et plus. Elles sont toutefois limitées à des nuitées dans des hôtels situés sur le territoire luxembourgeois. L'OGBL demande que cette mesure soit étendue à d'autres domaines: petits commerces, restaurants, cafés, etc.
- L'OGBL a insisté pour que toutes les restrictions au droit de manifester soient levées et que des règles de sécurité soient mises en place. Le gouvernement a adopté début juin un règlement qui permet des manifestations politiques même sans indiquer un nombre maximum de personnes, à condition que la distance physique soit respectée et que les masques soient portés.

À ce moment, la question de la prolongation de l'accès simplifié et étendu au chômage partiel au-delà du mois de juin était encore en suspens. Certaines des exigences du « Nouveau départ pour le Luxembourg » ont soulevé des questions à cet égard, d'autant plus qu'il était apparemment prévu de généraliser le recours

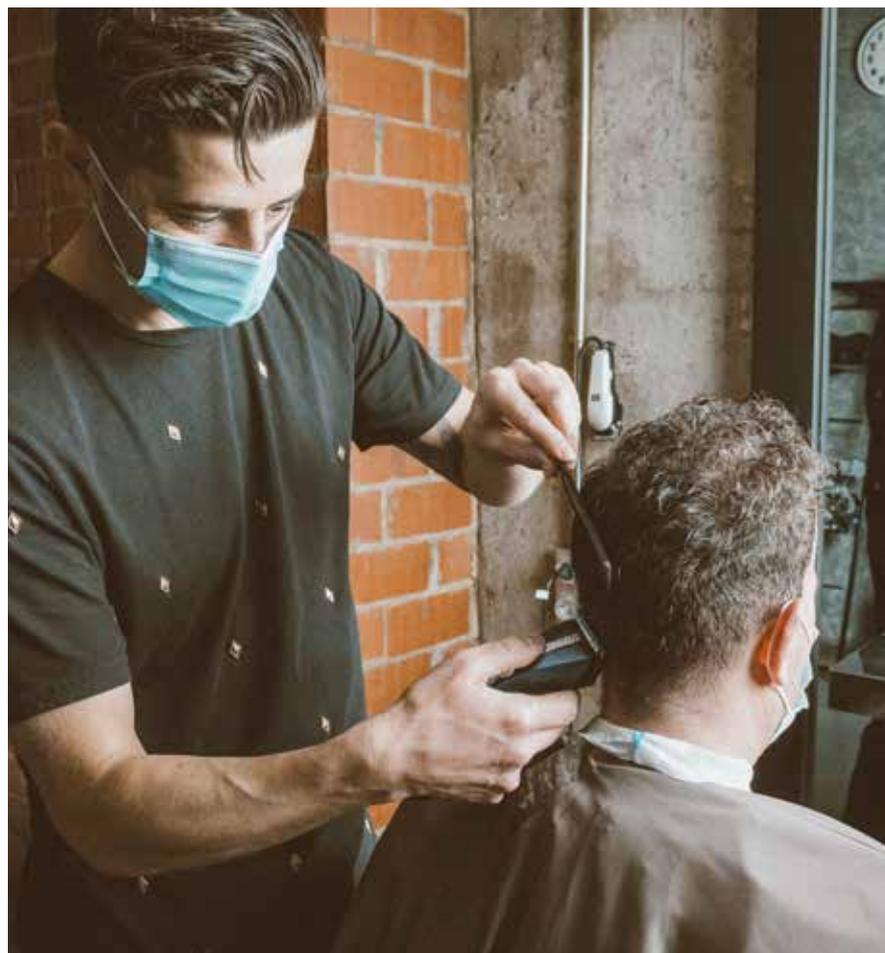
au chômage partiel pour des raisons structurelles, permettant des licenciements jusqu'à 25% de la main-d'œuvre, ce que l'OGBL a critiqué.

Suite aux discussions entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats, un accord a finalement été conclu le 9 juin 2020, prolongeant la possibilité pour les entreprises de faire appel au chômage partiel jusqu'à la fin de l'année 2020, en distinguant quatre formes différentes de chômage partiel (voir tableau page suivante)

Suite à la suggestion de l'OGBL, la possibilité de négocier des plans sectoriels de maintien dans l'emploi entre syndicats et employeurs a également été retenue, dans le but de prévenir autant que possible les licenciements, y compris dans les secteurs qui ont recours au chômage partiel pour des raisons structurelles. La préservation des emplois doit être la première priorité.

Enfin, le 10 juin 2020, l'OGBL a obtenu satisfaction suite à sa demande de convocation d'une tripartite nationale, afin de définir conjointement entre les partenaires sociaux la sortie de crise. La tripartite s'est réunie le 3 juillet (après la clôture de rédaction de ce dossier).

La sortie de la crise ne fait donc que commencer. De nombreuses exigences et propositions de l'OGBL restent pour l'instant sans réponse. L'OGBL poursuivra son action syndicale, en particulier pour maintenir les emplois et éviter les situations de précarité, mais aussi pour maintenir et améliorer le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et de leurs familles. Le but de la tripartite doit être d'éviter que la crise sanitaire ne se transforme en crise sociale, et elle doit prendre les mesures nécessaires pour assurer que le nouveau départ se fasse de manière socialement juste.



Chômage partiel

Tableau récapitulatif du 2^e semestre 2020

	Conjoncturel	Structurel	Structurel « voie accélérée »	Secteurs vulnérables
Changements	aucun	aucun	Remplace le CP structurel « cas de force majeure COVID19 »	Nouvelle forme
Secteurs	Industrie uniquement <small>(secteurs déclarés en crise sur décision du gouvernement)</small>	Tous les secteurs	Tous les secteurs* <small>*exceptions : banques/assurances, employeurs privés, entités cofinancées par l'Etat</small>	Secteurs vulnérables : <ul style="list-style-type: none">• Horeca• Tourisme• Événementiel
Bénéficiaires	Ensemble du personnel peut en bénéficier	Ensemble du personnel peut en bénéficier	Sortie progressive avec limite maximale de salariés pouvant en bénéficier : <ul style="list-style-type: none">• 25% juillet/aout• 20% sept./oct.• 15% nov./déc.	Ensemble du personnel peut en bénéficier
Restrictions/ Obligations	Engagement à ne pas licencier pour motifs non-inhérents à la personne	Plan de redressement (entreprises de moins de 15 salariés) Plan de maintien dans l'emploi (entreprises de plus 15 salariés) Plan social	Interdiction de licencier	Plafond maximum de licenciements 25% des salariés (jusqu'au 31/12/2020)
Procédure	Classique Décompte individuel signé par le salarié requis	Classique Décompte individuel signé par le salarié requis	Simplifiée Décompte individuel signé par le salarié requis	Simplifiée Décompte individuel signé par le salarié requis
Sanctions	En cas de non-respect des dispositions, un remboursement intégral des indemnités de chômage sera demandé aux entreprises			

***« Pour que la crise
sanitaire qui nous
entraîne vers une
crise économique ne
se transforme pas
finalement en crise
sociale. »***

Crise du logement:

Là où il y a une volonté, il y a un chemin!

La crise du Covid-19 n'a pas déclenché la crise du logement au Luxembourg, mais elle l'a aggravé. Au début de la crise, près de 40% des ménages étaient déjà exposés à des coûts du logement très élevés et plus de 10% des ménages devaient consacrer plus de 40% de leur revenu disponible au logement. Les pertes de salaire et de revenu qu'ont subi les salariés en raison du chômage partiel et de l'augmentation du chômage, ainsi que la situation précaire de certains travailleurs indépendants, a entraîné une augmentation supplémentaire de la part du revenu disponible consacré au logement. Et ce sont les couches salariales les plus fragiles qui sont les plus exposées à cette évolution.

Lors de sa conférence de presse du 27 mai, le ministre du Logement, Henri Kox, a évoqué une augmentation de la subvention au loyer, un doublement de l'allocation de vie chère, un gel des prix des loyers et l'interdiction du « déguerpissement de locataires ». Bien que l'OGBL salue naturellement ces mesures, il doit cependant en même temps souligner que, indépendamment de la crise du Covid-19, l'augmentation de la subvention au loyer s'imposait de toute façon en raison de l'augmentation croissante des loyers et que l'ajustement désormais opéré ne reflète que partiellement l'évolution des prix des loyers. L'OGBL demande par conséquent une amélioration supplémentaire de la subvention au loyer. Il en va de même pour l'allocation de vie chère, qui n'a pas augmenté... depuis 2009 (!), et dont l'ajustement s'impose

depuis longtemps. Pour cette raison, l'augmentation de cette allocation qui vient d'être entreprise ne doit en aucun cas être annulée après le 31 décembre, mais doit également rester effective au-delà.

Le gel des prix des loyers mérite quant à elle une grande attention. Alors que les prix des loyers ont augmenté de l'ordre de 5% à 7% en moyenne, l'OGBL exige que cette mesure s'applique au-delà de l'échéance du 31 décembre, jusqu'à ce qu'un nouveau frein à l'augmentation des loyers soit introduit par la loi. La part de logements sociaux existant actuellement est, elle, inférieure à 5% et elle recule régulièrement, depuis des décennies. Depuis des années, l'OGBL exige que la part de logements sociaux corresponde à celui du risque de pauvreté au Luxembourg (18% actuellement). En clair, cela signifie que le niveau de financement des logements sociaux et les projets annoncés par le ministre du Logement sont loin d'être suffisants.

Cette critique ne remet toutefois nullement en cause la direction prise. La création d'un fonds spécial pour le logement social et la volonté des pouvoirs publics d'acquérir des terrains et des logements sont de bonnes initiatives. Cependant, ni l'ampleur des projets annoncés, ni les moyens financiers prévu pour le fonds ne sont à la hauteur d'une politique d'investissement public ambitieuse dans ce domaine prioritaire. Par conséquent, l'OGBL propose au ministre et à l'ensemble du gouvernement de décupler au moins le fonds spécial.

L'endiguement des prix du logement

ne sera quant à lui pas réalisable sans une lutte efficace contre la spéculation dans le secteur immobilier et foncier. Cet objectif ne peut être atteint que par le biais de la fiscalité. La réforme annoncée de l'impôt foncier s'y prête parfaitement. L'OGBL exige dans ce contexte l'introduction d'un impôt foncier progressif, où prévaudrait une exonération pour celui qui est propriétaire de son propre logement, mais qui prendrait ensuite la forme d'un impôt progressif à partir d'une certaine valeur. Quiconque possède 10, 20, 50 ou 100 biens ou terrains immobiliers devrait être « progressivement » privé de l'envisagé d'acquérir de nouveaux biens et terrains immobiliers au dépens du reste de la population.

En outre, l'OGBL appelle à une réforme des soi-disant « fonds d'investissement spécialisés » (FIS), qui se révèle être la plus haute expression de la spéculation foncière et immobilière au Luxembourg et de la redistribution et de la concentration dans l'intérêt des riches. Tous les avantages fiscaux, sans exception, des FIS concernant les biens fonciers immobiliers doivent être abolies le plus rapidement possible.

Enfin, l'OGBL dénonce que les revalorisations annoncées des aides d'État à la rénovation et aux investissements dans le logement d'ici le 31 mars 2021 ne tiennent absolument pas compte de la dimension sociale et viennent désavantager les propriétaires à faible revenu. L'OGBL appelle à une augmentation directe de l'aide aux ménages à faible revenu, pour ne pas créer de nouvelles fractures sociales. ◊



Élections à la Chambre des Fonctionnaires & Employés publics

Les résultats des élections à la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics de mars dernier ont été rendus publics en avril. Si la CGFP garde une large majorité, les listes de l'OGBL ont en général pu améliorer leur score.

Ainsi, le SEW/OGBL obtient le meilleur résultat de son histoire avec 33% des voix et pour la première fois un élu effectif dans la catégorie D, celle des enseignants de l'école fondamentale.

La liste OGBL/Landesverband défend, elle, son siège dans la catégorie E, celle des fonctionnaires et employés des communes. En ce qui concerne les autres catégories, le SEW/OGBL a pu maintenir son score de 2015 dans la catégorie A, celle des enseignants du secondaire, et a connu une augmentation de plus de 5% (de 13% à 18%) dans la catégorie G, celle des employés de l'Etat. Dans la catégorie A1, celle des carrières supérieures, l'OGBL/Landesverband présentait pour la première fois une liste qui a obtenu d'entrée 16% des voix.

Malgré ce résultat somme toute positif, l'OGBL regrette que les élections aient été maintenues dans le contexte de la lutte contre la propagation du Covid-19 et espère que des changements seront opérés au niveau de la répartition des sièges entre les différentes catégories, qui ne correspond plus du tout aux réalités du terrain. ◊

Les nouveaux élus de l'OGBL à la CHFEP:



Patrick Arendt
Membre effectif

Nora Watgen
Suppléante



Alain Bonifas
Membre effectif

Charles Stoffel
Suppléant

Accords de coopération avec l'ADESP et l'APPJ

L'OGBL a signé, peu avant le début de la crise sanitaire du Covid-19, deux nouveaux accords de coopération avec des associations de policiers, à savoir l'Association du personnel policier détenteur d'un Diplôme de fin d'Etudes Secondaires de la Police grand-ducale a.s.b.l. (ADESP) et l'Association du Personnel de la Police Judiciaire (APPJ).



Accord ADEPS



Accord APPJ

Dans le cadre de ces accords, l'OGBL s'engage à soutenir l'ADESP et l'APPJ dans leur mission de représentation du personnel concerné. En contrepartie, l'ADESP et l'APPJ associent l'OGBL à leurs activités respectives, soutiennent le travail du syndicat Services publics de l'OGBL et invitent leurs membres à adhérer à l'OGBL. L'OGBL associe également l'ADESP et l'APPJ à ses travaux au niveau des organisations syndicales européennes et internationales des services publics.

L'OGBL tient à souligner qu'il soutient pleinement les revendications légitimes du personnel représenté au sein de l'ADESP concernant la reconnaissance de leur diplôme, en vertu du principe de l'égalité de traitement et donc de l'accès du personnel concerné à la carrière B1 de la Fonction publique.

Dans le cadre de la nouvelle coopération avec l'APPJ, l'OGBL apportera son soutien en ce qui concerne les revendications légitimes de l'association, en particulier : la revalorisation du service de police judiciaire, l'amélioration de ses conditions de travail dans la police judiciaire et la mise en œuvre d'un recrutement direct par le biais d'une filière judiciaire.

Pour un devoir de vigilance dans notre intérêt à tous

L'initiative pour un devoir de vigilance au Luxembourg, dont fait partie l'OGBL, est intervenu à plusieurs reprises dans le débat public au cours des dernières semaines. La crise du Covid-19 nous rappelle en effet de façon dramatique à quel point la résilience, la transparence et la diligence dans les chaînes d'approvisionnement mondiales sont dans notre intérêt à tous. En cette période de crise, il est important de mettre l'accent sur le respect des droits humains tout au long des chaînes de valeur. Car, c'est précisément au niveau des premières étapes de ces chaînes que de nombreux travailleurs sont particulièrement exposés à des risques en raison d'un manque de sécurité.

Dans les mois à venir, il ne faudra pas manquer l'opportunité de lier les aides étatiques et certaines facilités accordées aux entreprises à des conditions permettant d'engendrer un vrai changement au niveau du respect des droits humains en lien avec les activités économiques. ◊

CCT signées

Cactus S.A.

+ - 3200 salariés

Syndicat Commerce (délégués OGBL 16/20)

Durée : 3 ans - 1^{er} janvier 2020 et sera d'application jusqu'au 31 décembre 2022.

Augmentations salariales : Augmentation de 20€ sur les salaires mensuels au 01.01.2020 • Tous les salariés se situant en dessous de 2 835 euros brut mensuel recevront, à partir d'une ancienneté de 3 ans, un échelon supplémentaire tous les deux ans, au lieu de tous les 3 ans comme cela était le cas auparavant • Les chauffeurs de poids-lourds seront désormais embauchés au salaire équivalant au salaire social minimum qualifié • Tous les chauffeurs ont été augmentés, le mois suivant la signature de l'accord

Primes : Versements de primes exceptionnelles : 200€ en 2020, 120€ en 2021 et 120€ en 2022 • Augmentation de la prime de productivité de 10€ par échelon • Introduction d'une prime « froid » de 1 000€ pour les personnes travaillant dans le département « Frigo » à Capellen • Introduction d'une prime correspondant à un mois de salaire pour le personnel travaillant dans le département « Congelés » à Capellen

Repos : Augmentation des pauses, qui passent de 15 à 20 minutes • La pause ne pourra plus être imposée avant l'effectuation d'une heure de travail

Autres : Augmentation de l'allocation mensuelle pour charge d'enfant qui passe 60€ à 65€ • Augmentation du crédit d'heures hebdomadaire du délégué à la sécurité et à la santé, qui passe de 20h à 40h • Extension de la limite d'âge d'un enfant à charge permettant à un salarié de bénéficier du congé social « enfant malade », celle-ci passe de 12 à 16 ans • Introduction d'une majoration de 10% pour heures tardives relative à l'heure travaillée entre 18 et 19h et de 30% à partir de 19h pour tout le personnel à l'exception du personnel administratif

DuPont, DuPont Teijin Films et N&B

+ - 930 salariés

Syndicat Chimie (délégués OGBL 3/12 et 1/6)

Durée : 3 ans - 01.01.2020 au 31.12.2022

Augmentations salariales : augmentation salariale annuelle liée au système « Merit Factor » (Single Roll) de 1,2% en 2020, en 2021 et en 2022

Primes : prime unique de 500€ pour les salariés relevant du « concept de rôles » • augmentation de la « prime de relief » qui passe de 30€ à 40€ • augmentation de la « prime Call-In » qui passe de 25€ à 40€ • augmentation de la prime de vacances de 50€ supplémentaires pour chaque groupe (à partir de 2021)

Congé : mise en place d'un groupe de travail afin d'évaluer la possibilité d'introduire des jours de repos supplémentaires pour les salariés relevant du « concept de rôles »

Neuberg S.A

+ - 97 salariés

Syndicat Commerce (délégués OGBL 2/4)

Durée : 3 ans - 01/07/2019 au 30/06/2022

Adaptations de la CCT : Adaptation du texte couvrant le congé légal de la convention collective à la nouvelle législation • Adaptation de la convention collective aux nouvelles dispositions légales • Mise à jour des grilles tarifaires

Prime de présence : Augmentation de 30% de la prime de présence qui est fixée désormais à 42.25€ par mois.

Soludec & Soludec Development

Concerne uniquement les salariés administratifs :

+ - 115

Syndicat Bâtiment (délégués OGBL 8/8)

Durée : 3 ans - 01.01.2019 au 31.12.2021

Augmentations salariales : augmentation linéaire des salaires tarifaires de 2,25% au 01.01.2020 et deuxième augmentation identique au 01.01.2021

Chèque repas : augmentation de la part patronale dévolue aux chèques repas : +1,4 euros par chèque repas

Congé : avancement du jour de congé supplémentaire lié à l'ancienneté, octroyé à partir de 20 ans d'ancienneté désormais au lieu de 25 ans

Plan social chez SES : début de négociations mouvementé

L'annonce d'un plan social chez SES, fin mai, a fait l'effet d'une bombe. La société européenne des satellites (SES) a en effet annoncé vouloir licencier 10 à 15% de ses effectifs au niveau mondial. Une annonce qui concerne également le siège social de l'entreprise à Luxembourg. Dès l'annonce de la restructuration, les syndicats et les délégations du personnel ont revendiqué la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) au lieu d'un plan social, jugé non nécessaire à ce stade. L'OGBL s'est aussi directement adressé au monde politique pour faire défendre sa position, sachant que l'Etat luxembourgeois détient après tout 33,33 % des droits de vote au sein du Conseil d'administration de SES. Le sujet a même fait débat à la Chambre des Députés suite à une question parlementaire. Alors que les négociations d'un plan social, qui ont

officiellement débuté officiellement le 25 juin, ont déjà permis de réduire le nombre initial de personnes impactées, certaines initiatives de la direction laissent néanmoins un arrière-goût amer.

En effet, il s'avère que certains délégués du personnel figurent sur la liste du plan social (du moins encore à l'heure où nous mettons sous presse), dont des présidents de délégation. Pour rappel, un délégué du personnel, élu démocratiquement par les salariés et dont la mission principale est la défense des intérêts du personnel, est protégé contre le licenciement pour pouvoir librement exercer son mandat. Cette décision de la direction est inacceptable et demeure inconcevable pour l'OGBL. La direction a beau expliquer que des solutions pourront être trouvées pour ces délégués du person-

nel, la gestion de l'affaire n'en demeure pas moins douteuse et ces cas particuliers auraient dû être traités en dehors du contexte du plan social. Essayer de déstabiliser ces garants des intérêts du personnel, mandatés pour négocier le plan social, en les mettant sur la liste est pitoyable.

Les syndicats représentés dans l'entreprise et les délégués du personnel ont également critiqué la méthode de calcul ainsi que le volume budgétaire restreint prévu par la direction concernant les indemnités de départ extra-légal. En l'état, ces derniers ne prennent en effet aucunement en compte les coûts et conditions de vie au Luxembourg. Les syndicats et les délégués du personnel revendiquent un paquet financier digne et respectueux envers les salariés qui seront congédiés à l'issue de ce plan social. ◊

Plan social signé chez Panalpina

Un plan social a été signé le 29 mai chez Panalpina Luxembourg (racheté en 2019 par DSV), après qu'un plan de maintien dans l'emploi ait déjà été conclu en février. L'OGBL et la délégation du personnel ont réussi à réduire le nombre de licenciements prévus de 101 à 88 personnes. Les négociations ont également permis de se mettre d'obtenir des mesures d'accompagnement sociales et financières en faveur des salariés licenciés: une indemnité extra-légale liée à l'ancienneté, à l'âge et à la situation familiale ainsi qu'un accompagnement personnel de transition de carrière.

A la demande de l'OGBL, la société s'est moralement engagée, par écrit, à vouloir maintenir la structure DSV Panalpina active au Luxembourg. ◊

Les dates des congés collectifs maintenues

Suite à la crise sanitaire, des discussions portant sur les congés collectifs dans le secteur de la construction ont été engagées avec le patronat, début mai, en vue d'une éventuelle flexibilisation de ceux-ci cette année. Ouvert à cette éventualité, l'OGBL a toutefois posé comme condition, le fait d'obtenir la garantie que chaque salarié maintienne un réel droit au congé au cours de la période estivale, que celui-ci ne soit pas à la discrétion de l'employeur et que chaque salarié qui aurait déjà réservé ses vacances puisse partir pendant la période prévue. Faute de pouvoir trouver un accord sur cette base avec le patronat, les dates prévues pour les congés collectifs ont été maintenues: du 31 juillet au 23 août dans la construction et du 3 au 23 août pour les installateurs sanitaires. ◊

Les agents de gardiennage protestent

Le syndicat Services et Energie de l'OGBL a tenu le 29 mai un piquet de protestation devant les locaux de la Fedil Security Services, la fédération patronale dans le secteur du gardiennage. Les salariés du secteur revendiquent depuis des années, une revalorisation de leur profession. La crise du Covid-19 n'a fait que mettre davantage en lumière le rôle «essentiel» de ce secteur. Pour l'OGBL, il est plus que temps d'adapter les conditions de travail et de rémunération des salariés dans ce secteur, tout en tenant compte de l'effort particulier fourni ces derniers mois (le gardiennage a été défini comme secteur «essentiel» par le gouvernement et à ce titre la durée maximale de travail a pu être augmentée à 12h par jour et 60h par semaine dans certaines entreprises). ◊

Guardian : des annonces inquiétantes

Les directions des deux sites Guardian Luxguard au Luxembourg ont informé séparément, le 17 juin dernier, les délégations du personnel de Bascharage (Luxguard I) et de Dudelange (Luxguard II) de la fusion programmée des deux sites sans donner toutefois davantage de détails concrets, ni d'échéancier.

L'OGBL a d'entrée déploré un manque criant d'informations concrètes de la part de la direction et a revendiqué une garantie d'emploi pour les 450 salariés que comptent les deux sites, une garantie quant aux investissements prévus pour les différentes entités du groupe, un projet industriel concret et détaillé et un échéancier complet des mesures et des chantiers. Mais l'OGBL dénonce

une absence totale de transparence de la part de la direction dans ce dossier, d'autant plus après l'annonce faite par le ministre de l'Economie, le 17 juin à la Chambre des députés, faisant savoir que le groupe a la volonté de mettre le four à verre de Dudelange à l'arrêt.

Pour l'OGBL, les changements à venir ne doivent en aucun cas aboutir à des pertes d'emplois ou à des détériorations des conditions de travail et de rémunération des salariés, d'autant plus que les deux sites luxembourgeois de Guardian sont rentables et qu'un investissement serait amorti sur une dizaine d'années. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue début juillet, en présence des représentants

du personnel des deux sites, le syndicat Chimie de l'OGBL a déjà annoncé qu'il recourrait à tous les moyens syndicaux à sa disposition pour faire valoir les intérêts des salariés dans le cadre de cette restructuration annoncée. Un premier piquet de protestation a ainsi déjà eu lieu le 8 juillet devant Luxguard II à Dudelange pour dénoncer le refroidissement prévu du four de l'usine. ◇



CCT renouvelée à l'ISL en pleine crise sanitaire

Le 17 avril dernier, en pleine crise sanitaire, une nouvelle convention collective de travail (CCT) a pu être signée entre la direction de l'International School of Luxembourg (ISL) et les syndicats, mettant ainsi un terme au litige devant l'Office National de Conciliation (ONC). Les discussions n'ayant pas pu se poursuivre en raison de la crise du Covid-19, la direction a proposé une CCT à court terme avec les mêmes conditions que l'ancienne, adaptée au nouvel indice et aux dispositions légales modifiées. Les syndicats ont accepté. Cet accord garantit la sécurité du personnel ainsi que le temps nécessaire pour conclure les négociations. Cette nouvelle CCT est entrée en vigueur le 20 avril et expirera le 31 août 2021. L'OGBL se réjouit que la direction de l'ISL s'est dite intéressée à poursuivre la discussion sur la dernière proposition syndicale à propos les barèmes de salaires. ◇

Plan social signé chez Delphi

Un plan social a été signé chez Delphi Technologies, début février. Le groupe a en effet décidé de réorganiser sa structure d'entreprise et de délocaliser quasi complètement la division «Fuel Injection System» et la division composantes (PTP) vers d'autres sites, entraînant la disparition de presque la moitié des 514 emplois au Luxembourg d'ici la fin 2021.

L'OGBL et les représentants du personnel ont réussi à négocier des mesures d'accompagnement sociales et financières en faveur des salariés licenciés : une indemnité extra-légale forfaitaire à laquelle s'ajoute une indemnité liée à l'ancienneté et à la situation familiale, un budget permettant de réaliser un «outplacement» et/ou une formation.

Le nombre de licenciements prévus a lui pu être diminué de 300 à 243. ◇

Sidérurgie : le «Projet SCORE» en débat

A l'initiative de l'OGBL, une délégation du syndicat Sidérurgie a rencontré, encore avant le début de la crise sanitaire, le ministre du Travail, afin d'échanger notamment sur le plan de restructuration «Projet SCORE» annoncé par les responsables d'ArcelorMittal qui doit s'étaler sur 3 à 5 ans et qui a pour objectif de réduire les coûts de l'entreprise. Pour l'OGBL, ce projet doit être accompagné d'investissements permettant de garantir les emplois existants et de sécuriser l'avenir des sites luxembourgeois. L'OGBL revendique également un accompagnement et une formation des salariés concernés à de nouveaux métiers. ◇

L'arbre ne doit pas cacher la forêt

Récemment, des familles de résidents du centre pour déficients visuels (« Blannenheem ») situé à Rollingen, près de Mersch, se sont manifestées publiquement pour dénoncer la gestion de l'établissement et la dégradation constante de la qualité des prestations prodiguées à leurs proches. Les familles considèrent notamment que les priorités purement financières poursuivies par la direction font que leurs proches « ne sont plus traités comme des humains, mais plutôt comme des objets ».

Le département des Travailleurs handicapés (DTH) de l'OGBL tient tout d'abord à saluer chaleureusement cette prise de parole dans l'espace public de la part des familles concernées et à leur exprimer son entière solidarité. Régulièrement contacté pour des faits similaires, le DTH ne peut en effet que confirmer l'existence de telles pratiques, qui dépasse largement les circonstances liées à la crise du Covid-19, comme le précisent d'ailleurs les familles des résidents du centre de Rollingen elles-mêmes. Le DTH tient également à souligner que de telles pratiques inacceptables sont constatées depuis plusieurs années dans de nombreux établissements accueillant des personnes présentant un handicap et que le centre pour déficients visuels de Rollingen est donc loin de constituer un cas isolé en la matière.

Cela fait désormais plusieurs années déjà en effet que le DTH observe et dénonce une évolution inquiétante au sein des établissements accueillant des personnes présentant un handicap dont la gestion ressemble de plus en plus à celle d'entreprises marchandes et commerciales, mues par le seul profit. L'aspect financier de l'activité au sein de ces structures semble avoir définitivement pris le dessus sur la qualité des prestations prodiguées et le bien-être psychique de leurs locataires, sans parler du manque chronique de personnel dont souffrent ces établissements pour accomplir leur mission de façon satisfaisante. L'OGBL tient à souligner ici qu'il ne remet absolument pas en cause le travail et l'engagement exemplaire du personnel encadrant dans ces structures qui souffre lui-même des conditions insatisfaisantes dans lesquelles il doit travailler.

Le département des Travailleurs handicapés de l'OGBL souhaite aussi tout particulièrement attirer l'attention sur la condition des personnes présentant un handicap qui vivent dans ces établissements. A partir du moment où elles y entrent, il faut bien avoir conscience, qu'actuellement, c'est comme si elles perdaient une partie de leurs droits fondamentaux en tant que citoyens, comme par exemple celui de choisir leur médecin, de refuser un traitement, d'être informées de la nature de leur médication ou bien encore d'aller et venir à leurs grès. Une situation d'au-

tant plus inacceptable que le cadre qui leur est imposé relève exclusivement de décisions prises par les directions de ces établissements et non de prescriptions définies par l'Etat.

La crise du Covid-19 a bien évidemment encore davantage aggravé cette situation. Certes, l'ensemble de la population s'est vue imposée une restriction de ses libertés individuelles au cours des derniers mois, mais dans la plupart des établissements dont il est ici question, les personnes qui y vivent subissent actuellement toujours un régime équivalent presque à une privation totale de liberté. Par ailleurs, les visites que peuvent recevoir chaque résident sont réduites jusqu'à la fin de l'année à seulement 1-2 par mois.

Le département des Travailleurs handicapés de l'OGBL dénonce fermement les conditions de vie imposées arbitrairement aux personnes présentant un handicap par les directions dans les établissements spécialisés. Afin de remédier à cette situation, le DTH revendique depuis plusieurs années un véritable droit de regard des résidents, de leurs familles et du personnel encadrant en ce qui concerne les conditions de vie dans ces structures. L'OGBL préconise dans ce contexte la mise en place, au sein de chaque établissement, d'une commission composée de représentants des résidents, de leurs familles, du personnel encadrant et de la direction afin de prendre en charge



cette mission. De même, l'OGBL revendique que les résidents, leurs familles et le personnel encadrant soient représentés au sein des Conseils d'administration de ces structures.

Par ailleurs, l'OGBL revendique que tout agrément, délivré par l'Etat à un établissement pouvant accueillir des personnes présentant un handicap, soit conditionné à l'obligation contraignante pour l'institution en question (sous peine de perdre son agrément) de respecter la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la privation de liberté (Art. 14), le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains, humiliant et dégradants

(Art. 15), le droit à l'autonomie et à l'inclusion (Art. 19) et le droit au respect de la sphère privée et à une vie de famille (Art. 22).

Enfin, au-delà des seules structures d'hébergement, le département des Travailleurs handicapés de l'OGBL revendique l'application des mêmes mesures – l'introduction d'une commission composée de représentants d'usagers, de leurs familles, du personnel encadrant et des directions ainsi que l'obligation de respecter la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées sous peine de perdre son agrément – également dans les ateliers protégés qui emploient des personnes présentant un handicap. ◊

Le DTH revendique depuis plusieurs années un véritable droit de regard des résidents, de leurs familles et du personnel encadrant en ce qui concerne les conditions de vie dans ces structures. L'OGBL préconise dans ce contexte la mise en place, au sein de chaque établissement, d'une commission composée de représentants des résidents, de leurs familles, du personnel encadrant et de la direction afin de prendre en charge cette mission.



La première grève des femmes au Luxembourg a été un succès

C'était le 7 mars dernier : plus de 2000 femmes et hommes solidaires défilaient dans les rues de Luxembourg-ville pour manifester en faveur d'une société égalitaire, pour les droits des femmes et pour une répartition plus équitable du travail relevant du « Care ». Un véritable succès pour la première grève des femmes au Luxembourg, organisée par la Plateforme JIF dont le département des Femmes de l'OGBL (« OGBL Equality ») est membre.

Après s'être rassemblée sur la place d'Armes où la foule a rapidement réchauffé l'atmosphère avec des discours et des chants, le cortège a ensuite pris la direction de la Chambre des députés où les principales revendica-

tions de la plateforme ont été déclinées en plusieurs langues. La revendication visant un droit pour tous au logement, ainsi que celle de l'augmentation du salaire social minimum ou bien encore de la réduction du temps de travail pour un même salaire y ont été tout particulièrement bien accueillies.

Le défilé a attiré l'attention de nombreux badauds, qui sont sortis des commerces que concentrent le centre-ville de la capitale et nombre d'entre eux, découvrant les nombreuses banderoles, panneaux et couleurs féministes des manifestants, se sont spontanément joints au cortège. Au premier plan: les femmes qui, trop souvent, ne sont pas visibles dans notre société ou qui sont délibérément réprimées et opprimées: les femmes noires, les femmes de

couleur, les femmes homosexuelles et les femmes qui exercent des emplois déconsidérés, les femmes de ménage.

Les politiciens qui ont rejoint le cortège ont tous respecté la volonté des organisateurs et ne se sont ainsi pas imposés en tête de cortège.

Celui-ci a ensuite repris sa route, faisant notamment une halte devant la « Gëlle Fra », où le syndicat Nettoyage de l'OGBL a offert une petite chorégraphie sur le tube de Donna Summer: « She Works Hard For The Money ».

Le défilé s'est poursuivi, motivé et bruyant, traversant le pont Adolphe, une partie du quartier de la Gare pour enfin arriver aux Rondes où une grande fête a eu lieu une bonne partie de la nuit. <



« Nous revendiquons plus d'argent. Nous revendiquons une augmentation substantielle du salaire social minimum, pour que sa valeur nette dépasse le seuil de pauvreté et que nous puissions en vivre correctement. 18,5% des femmes touchent aujourd'hui le salaire social minimum. »

Tina Koch, présidente du département des Femmes de l'OGBL (« OGBL Equality »)



« On ne demande jamais à une femme forte si elle est épuisée, si elle risque de s'écrouler, sous la double charge mentale. Honorez, reconnaissez, respectez et remerciez les femmes fortes. »

Aldina Ganeto, membre de Finkapé



« Nous demandons à ce que les tâches relevant du soin apporté aux autres (le travail du « care ») soient réparties équitablement. Nous avons besoin de plus de temps, de meilleurs salaires et de plus de respect pour le travail que nous faisons. »

Line Wies, une des coordinatrices de la Plateforme JIF



« Nous faisons grève aujourd'hui en occupant l'espace public pour rendre visible les inégalités persistantes dans tous les domaines de notre vie, dans notre quotidien de femme. Nous exigeons, aujourd'hui: plus de temps, plus de respect et plus d'argent ! »

Jessica Lopes, secrétaire centrale adjointe de l'OGBL

Chômage des jeunes:

Il faut agir immédiatement!

Avec une augmentation de près de 41% en avril et de quasiment 52% sur un an, les moins de 30 ans constituent la tranche d'âge qui a connu la plus forte augmentation de demandeurs d'emploi depuis le début de la crise. Dans ce contexte, l'OGBL Jeunes réitère sa revendication visant des actions concrètes et immédiates afin de lutter contre le chômage des jeunes. Nous ne pouvons pas courir le risque de créer une nouvelle génération oubliée!

En temps de crise, les jeunes sont toujours les plus exposés à la précarité et au chômage. Dans cet environnement, les premiers emplois, les emplois intermédiaires et les petits boulots manquent. Les missions intérimaires et les contrats à durée déterminée qui sont largement occupés par des jeunes ne sont pas renouvelés. Il ne faut pas oublier non plus que la fin de l'année scolaire approche et que par conséquent un nombre de jeunes demandeurs à la recherche d'un premier emploi vont arriver sur le marché du travail.

À cet effet et afin de lutter contre la précarité des jeunes, l'OGBL Jeunes revendique:

- Un renforcement des actions liées à la « Garantie pour la jeunesse » et des moyens et des fonds européens et luxembourgeois qui y sont consacrés pour aider les jeunes à trouver un emploi.
- Une réforme du Contrat d'initiation à l'emploi (CIE) et du Contrat d'ap-



pui-emploi (CAE) afin de laisser la place à des contrats à durée indéterminée (CDI) qui ne sont pas limités dans le temps et qui offrent davantage de garanties et de perspectives aux jeunes salariés. Seules les entreprises qui embauchent des jeunes en CDI doivent être soutenues.

- Le rétablissement d'un droit universel aux indemnités de chômage afin de lutter contre la précarité des jeunes demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, les indemnités sont conditionnées à l'âge, à la période d'inscription en tant que demandeur d'emploi et/ou au type de diplôme obtenu.

- La création de mesures spéciales pour les jeunes chômeurs et demandeurs d'emploi afin de les maintenir dans l'emploi et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. ◊

Pour lutter contre les inégalités, la précarité et le chômage des jeunes, l'OGBL Jeunes est convaincu qu'il faut agir immédiatement et qu'il faut s'en donner les moyens!

Annulation des activités des sections locales de l'OGBL

En raison de l'épidémie de Covid-19, de l'état de crise qui s'en est suivi et plus généralement, des mesures de protection à observer pour lutter contre la propagation du virus, les journées des membres et autres activités prévues par les différentes sections locales de l'OGBL ont toutes dû être annulées.

Nous en sommes les premiers désolés, mais la situation l'imposait évidemment.

Nos sections travaillent actuellement d'arrache-pied pour vous proposer rapidement de nouvelles dates et activités. **Merci pour votre compréhension.**

La section Musel-Sauer de l'OGBL propose déjà deux nouvelles activités pour cet été

Apéro Pétanque 26.07.2020 - 11h

Camping de la route du Vin
L-6794 Grevenmacher

Inscription : schroeder.sylvie@pt.lu
jusqu'au 22.07.20

Frais par personne : 10 €
(comprend l'apéro, la pétanque et le repas). À verser sur le compte de la section : (BCEE) IBAN LU70 0019 4255 9599 6000 jusqu'au 22.07.20.
Mention : Pétanque Menu normal ou Menu végétarien

Tout le monde est le bienvenu.



Soirée quilles 08.08.20 - 19h

Auberge du Village de Dickweiler
2, rue Principale, L-6557 Dickweiler

Inscription : schroeder.sylvie@pt.lu
jusqu'au 03.08.20

Frais par personne : 10 €
(comprend un repas, les boissons doivent être payées séparément). À verser sur le compte de la section : (BCEE) IBAN LU70 0019 4255 9599 6000 jusqu'au 03.08.20

Tout le monde est le bienvenu.



Wolfgang Schnarrbach réagit à la fermeture des frontières en Allemagne

Le président de la section des frontaliers allemands de l'OGBL, Wolfgang Schnarrbach, s'est directement adressé au ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas, en avril pour dénoncer la décision du gouvernement allemand qui avait temporairement fermé ses frontières en raison de la crise sanitaire.

Dans son courrier, Wolfgang Schnarrbach, a rappelé au ministre que des milliers de salariés traversent tous les jours cette frontière pour venir travailler au Luxembourg et a souligné l'apport majeur que constitue l'accord de Schengen, tout particulièrement dans la Grande Région. Wolfgang Schnarrbach a mis en garde contre le risque de telles décisions pour le projet européen et a finalement enjoint le ministre et l'ensemble du gouvernement allemand à rouvrir les frontières.

Découvrez la lettre envoyée à Heiko Maas sur le site de l'OGBL : www.ogbl.lu

Nos nouvelles brochures



Télétravail Suite à la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, un intérêt tout particulier semble s'être développé pour le télétravail. Dans cette brochure, l'OGBL apporte des réponses aux questions fréquentes concernant la réglementation du télétravail au Luxembourg.



Maladie ou accident Dans le souci de bien informer les salariés, l'OGBL vient d'éditer une version actualisée de sa brochure « Je suis malade, que faire ? » qui tient compte des différentes modifications apportées à la législation.



Faillite Dans cette petite brochure, l'OGBL vous informe de la marche à suivre en cas de faillite de votre employeur. Parce que perdre son emploi est un événement douloureux dans la vie, il est d'une importance capitale d'avoir recours à l'aide d'expertes et d'experts pour vous défendre.



Travail intérimaire Parce qu'il est important que tous les salariés intérimaires connaissent leurs droits, le syndicat Services et Energie de l'OGBL vient d'éditer une brochure expliquant les différentes règles encadrant le travail intérimaire au Luxembourg.

Informations pratiques et conseils quant à l'occupation des élèves et des étudiants pendant les vacances scolaires



L'occupation des élèves

INFORMATIONS PRATIQUES
ET CONSEILS

et étudiants pendant

les vacances scolaires

2020



SICA – Consultations exclusivement sur rendez-vous

Nous vous informons que, bien que nos agences soient à nouveau ouvertes, les consultations ne sont possibles actuellement que sur rendez-vous afin de pouvoir respecter au mieux toutes les consignes de sécurité dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Concernant le retrait des déclarations d'impôts, vous n'avez pas besoin de nous téléphoner. Nous vous contacterons pour fixer un rendez-vous.

Vous pouvez contacter le Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL :

- en passant par le site Internet : contact.ogbl.lu
- ou par téléphone au numéro unique : (+352) 2 65 43 777

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Nous vous conseillons vivement de privilégier le site Internet contact.ogbl.lu pour nous contacter, également en ce qui concerne les prises de rendez-vous !

Merci pour votre compréhension.

**Nous vous accompagnons
dans tous les domaines
du monde du travail et
à la retraite.**

Devenez membre, vous aussi !
Inscrivez-vous sur **hello.ogbl.lu**





In memoriam **Armand Drews**

Notre collègue Armand Drews est brusquement décédé le 17 avril dernier. Il avait 63 ans. Avec sa soudaine disparition, l'OGBL perd l'un de ses militants les plus engagés. Un militant de la première heure également !

En 1979 – année de création de l'OGBL – alors qu'il était employé de banque, Armand avait été l'un des membres fondateurs du syndicat Banques et Assurances (SBA) de l'OGBL, syndicat dont il prit la présidence en 1983.

Dès 1981, Armand était devenu membre du Comité national de l'OGBL, un mandat qu'il avait détenu jusqu'en 2005.

En 1983, il était également entré, en tant que président du SBA, au Comité exécutif de l'OGBL. Il en était resté membre jusqu'en 2004, année où il avait abandonné la présidence du SBA.

Armand Drews était en outre membre de la commission de surveillance de l'OGBL dont il assumait la présidence depuis 2015.

Il avait été l'un des piliers du syndicalisme des employés privés au sein de l'OGBL et de son département afférent. A ce titre, il avait été élu en 1986 vice-président de l'OGBL, fonction qu'il avait exercé jusqu'en 2004.

Armand avait aussi été membre de la Chambre des employés privés (CEP-L) où il fut élu pour la première fois en 1988. Il en était resté membre élu jusqu'en 2008. Entre 1999 et 2008, il avait même été membre du comité de la CEP-L.

Armand avait également été membre du comité de la Caisse de maladie des employés privés (CMEP) et, jusqu'en 2018, membre du comité de la Caisse nationale de santé (CNS).

Lorsqu'en 2006, l'ONG OGBL Solidarité syndicale lançait, ensemble avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le projet Ghana-Luxembourg Social Trust, Armand pris en charge sa coordination et devint par la suite la cheville ouvrière de notre ONG.

Armand restera dans notre mémoire comme un modèle qui a fait avancer la cause du syndicalisme portée par l'OGBL. Avec sa disparition, nous ne perdons pas seulement un collègue honnête et dévoué, mais nous perdons également un ami sincère, apprécié et estimé de nous tous.

**Arm, tu nous manques déjà.
Repose en paix. ◊**



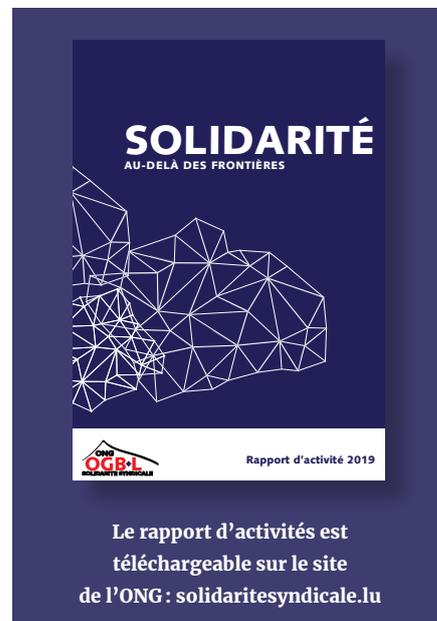
L'asbl OGBL Solidarité syndicale au rapport

L'année 2019 a été pour l'a.s.b.l. OGBL Solidarité syndicale (ONG OGBL) le coup d'envoi d'un certain processus de renouvellement et de restructuration qui va selon toutes prévisions continuer en 2020. Ainsi, par exemple, du nouveau personnel a été recruté. Installée sur place à Praia depuis août 2019, Marie Barbosa est depuis lors en charge de stabiliser et gérer le projet au Cabo Verde qui a connu des difficultés initiales. Ben Toussaint occupe depuis septembre 2019 le poste de responsable de coordination au siège de l'ONG – un poste nouvellement créé. Il est en charge de superviser et coordonner toutes les activités et procédures affectant le bon fonctionnement de l'ONG dans son entièreté.

Entre-temps, les trois projets de développement gérés par l'ONG OGBL – au Ghana, en Bolivie et au Cabo Verde – se sont poursuivis :

Au Ghana, le projet GLST 3 a démarré en avril 2019. Il garantit la continuation du projet GLST 2, juste que cette fois-ci il n'y a plus de coopérante expatriée sur place, mais l'équipe locale ghanéenne gère le projet avec plus d'autonomie.

En même temps, en Bolivie, le projet « Trabajo Digno » est entré dans sa 2^e phase à partir de janvier 2019. L'équipe locale du projet s'est élargie et, comparé à la 1^{re} phase de projet, le domaine de la sécurité sociale est dorénavant également couvert par le projet. Finalement, le projet « Centre de formation syndicale et professionnelle » au Cabo Verde a parcouru en 2019 un trajet un peu difficile qui a mené à quelques chan-



gements au niveau des activités et structures. Aujourd'hui, nous pouvons cependant constater avec satisfaction que les ajustements réalisés ont dirigé le projet sur la bonne voie à nouveau.

L'engagement de l'ONG dans ces pays est complété par un travail de sensibilisation et en réseau au Luxembourg et en Europe.

Ainsi, l'ONG a réalisé en 2019 un projet de sensibilisation promouvant à travers des conférences, visites d'écoles et un court-métrage « la protection sociale comme outil de développement ». L'ONG a également maintenu en 2019 sa forte implication au sein du Cercle de Coopération et de Solidar Europe ; et elle a été présente avec son stand à de nombreux événements. ◊

Feu Armand Drews était la cheville ouvrière de l'ONG

L'asbl OGBL Solidarité syndicale tient à exprimer toute sa gratitude et à remercier Armand Drews, qui était le cœur et le moteur de l'ONG OGBL depuis ses débuts. Il a personnifié l'ONG comme personne d'autre et était sans aucun doute la figure centrale de l'ONG. Il nous a quitté bien trop soudainement le 17 avril 2020. Nous ferons tout notre possible pour poursuivre les engagements de l'ONG, tel qu'il l'aurait voulu.

Armand, tu vas beaucoup nous manquer !

Pour nous soutenir :

IBAN : LU54 1111 0828 4810 0000 | BIC : CCPLLULL

LES INVISIBLES

Un documentaire sur la réalité de vie et de travail des agent(e)s de nettoyage au Luxembourg

Découvrez le film documentaire « Les Invisibles » produit par l'OGBL, en collaboration avec la CSL et le CID - Fraen an Gender, dans le cadre de l'édition 2020 de l'Equal Care Day. Le documentaire réalisé par James Vallad (OGBL) traite de la réalité souvent méconnue de vie et de travail des agent(e)s de nettoyage au Luxembourg. Avec la participation d'Estelle Winter (secrétaire centrale en charge du syndicat Nettoyage de l'OGBL), Isabelle Schmoetten (CID - Fraen an Gender), Nora Back (présidente de l'OGBL et de la CSL) et de différent(e)s agent(e)s de nettoyage et délégué(e)s de l'OGBL du secteur. Le film est en français (un sous-titrage en portugais est disponible). ◇

A découvrir sur www.ogbl.lu/invisibles



Genéisst Är Vakanz!

Profitez de vos vacances ! Geniessen Sie Ihre Ferien !
Desfrute das suas férias ! Enjoy your holidays !



OGB-L